

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente,  
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR  
PAR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 16 octobre 2002, à 14h  
Hôtel Le Manoir  
Salle Cartier  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2002	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE.....	2
M. Mario Tremblay	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD.....	5
Mme Claudette Villeneuve	
M. Jean-Éric Turcotte	
VILLE DE FORESTVILLE.....	13
M. Gaston Tremblay	
PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES .....	17
Mme Danielle St-Laurent	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPUTÉ FÉDÉRAL DU COMTÉ DE CHARLEVOIX .....	23
M. Gérard Asselin	
Mme Nathalie Perdiac	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE CÔTE-NORD .....	30
Mme Julie Roberge	
MRC DE MANICOUAGAN.....	34
M. Georges-Henri Gagné	
M. André Blais	
L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE MANICOUAGAN.....	51
M. Stéphane Boudreault	
FRATERNITÉ UNIE DES CHARPENTIERIS MENUISIERS D'AMÉRIQUE	
SECTEUR FORÊT SCIERIE ET INDUSTRIE .....	61
M. Russel Tremblay	
REPRISE DE LA SÉANCE	
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES	
SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD.....	63
M. Jacques-François Cartier	
ASSOCIATION DES PROSPECTEURS DE LA MANICOUAGAN .....	70
M. Jacques Ferland	
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD	
CLD DE LA HAUTE-CÔTE NORD.....	76
M. Yves Gendron	
M. Jean-Paul Gravel	

---

**SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2002**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bon après-midi tout le monde, bienvenue à la deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'accès à l'île René-Levasseur par Kruger.

10 Alors comme introduction à cette séance, ça va être court, on vous donne simplement un petit peu de statistiques et comment on va procéder.

Alors on a demandé en première partie aux gens de venir se présenter en audience publique, présenter leur mémoire, leur opinion sur le projet. Alors il y a eu une grande réception à cette invitation, on a eu dix-neuf (19) mémoires qui ont été déposés auprès de la Commission.

15 Cet après-midi, les gens ont demandé de se présenter, il y a douze (12) inscriptions, donc douze (12) présentations de mémoires cet après-midi, quatre (4) en soirée. Il y en a d'autres qui sont déposés mais ne seront pas discutés en public, mais vous aurez accès à ces mémoires-là sur le site de la Commission ou dans les centres de consultation qui demeurent ouverts jusqu'à ce que la Commission ait déposé son rapport. Alors la date limite pour déposer votre rapport, c'est le 12 janvier prochain.

20 Alors on va inviter les gens à venir tour à tour présenter leur mémoire. Nous allons leur poser des questions aussi, possiblement, pour bien comprendre le message qu'ils veulent livrer et pour valider aussi certaines informations qui auront pu ou opinions qui auront pu être données par d'autres.

25 Maintenant, nous invitons aussi les gens qui auraient des rectifications à faire à bien vouloir s'inscrire au registre. Les rectifications, ce droit-là est donné à toute personne, groupe, municipalité, à l'entreprise aussi qui est promoteur, mais ça concerne uniquement des faits; alors ce n'est pas le moment de venir discuter d'une opinion qui va être émise, qui aurait été émise par quelqu'un, de venir dire qu'il est contre ce qui vient d'être entendu mais plutôt de venir livrer une information pour rectifier un fait qui serait inexact.

30 Si, lors de ces rectifications, des gens estiment qu'ils ont une autre information complémentaire ou voudraient rectifier la rectification, ça peut se faire mais c'est par écrit à ce moment-là. Il faudrait envoyer un document, une information écrite tout simplement à la Commission.

35 Si, lors de ces rectifications, des gens estiment qu'ils ont une autre information complémentaire ou voudraient rectifier la rectification, ça peut se faire mais c'est par écrit à ce moment-là. Il faudrait envoyer un document, une information écrite tout simplement à la Commission.

40 Alors jusqu'à ce qu'on ait envoyé notre rapport pour l'édition, la Commission est en enquête et elle va recevoir toute l'information qui vient du public, des ministères, des organismes publics ou du promoteur qui pourrait l'aider à faire le tour de la question.

45

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

50

Alors on commence tout de suite! La première inscription au registre est la Municipalité de Longue-Rive. Alors nous invitons son porte-parole à bien vouloir se présenter, s'il vous plaît.

Alors tout ce qui est dit est enregistré, vous allez pouvoir lire les transcriptions des séances. Bon après-midi!

55

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

Merci, bonjour madame Journault.

60

Mon nom est Mario Tremblay, maire de Longue-Rive.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Première page, fin du premier paragraphe.

65

... sur notre territoire, qui est devenu Kruger présentement.

LECTURE DU MÉMOIRE.

70

Et je rajouterai que présentement, soixante-quatre (64) employés de Longue-Rive sont présentement à la Kruger à Longue-Rive, trente-huit (38) de Portneuf, trente-six (36) de Forestville, Escoumins, Colombier, Saint-Fulgence, Rivière-Saint-Jean, Saint-Honoré, Saint-Elzéar, Bergeronnes et Ville de La Baie.

75

C'est sûr et certain que la Municipalité de Longue-Rive souhaite ardemment que ce projet se réalise. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

80

Merci monsieur Tremblay. On a quelques questions pour vous, si vous voulez bien rester avec nous.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

85

Quelques précisions que j'aimerais obtenir de vous, monsieur le Maire. Vous êtes bien monsieur le Maire?

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

90

Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

95

Donc vous dites qu'il y a des retombées économiques pour plusieurs commerçants de la municipalité de Longue-Rive.

Est-ce que vous avez un ordre de grandeur, qu'est-ce que ça peut signifier comme ampleur de retombées économiques directes et indirectes?

100

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

Directes et indirectes, il y a plusieurs gens qui sont à leur compte, je vais prendre un exemple, sur des transports de bois, qui font affaire directement avec Kruger, et puis les gens restent dans notre village, des payeurs de taxes.

105

Après ça, il y a des magasins "général", un magasin général qui est présentement dans le village, que les retombées économiques sont très importantes pour lui par rapport à Kruger qui est là.

110

On a une coopérative qui fournit de l'alimentation à Kruger pour les hommes qui travaillent là dans le jour, qui est bon pour l'économie du village aussi.

C'est plein de choses comme ça, que c'est bon pour un village et c'est bon pour tout le monde.

115

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous avez mentionné aussi, à un moment donné, que la scierie avait été reprise par Kruger. Cette scierie avait été exploitée par une autre entreprise avant.

120

Pouvez-vous nous donner un peu l'historique de cela?

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

125

La scierie a commencé avec monsieur Jacques Beaulieu, OK, Scierie Jacques Beaulieu, dans les années 74; j'avais à peu près une dizaine d'années dans ce temps-là. C'était bien, tout le monde parlait de ça, je veux dire j'avais dix (10) ans mais je m'en rappelle aujourd'hui. Tout le monde a profité, beaucoup de gens ont profité pour travailler à la scierie, OK, qui ont apporté de l'argent autrement dit au village.

130

135 Et encore aujourd'hui, je pense qu'il faut prendre conscience que si le projet ne se réalise pas, il faut penser aussi qu'à quelque part, il y a beaucoup de résidents qui restent à Longue-Rive, OK, l'impact psychologique qu'il peut y avoir sur des gens que si le projet se réalise pas, il va y avoir des coupures de postes, il va y avoir des coupures, tout va s'envisager en quelque part.

Je pense qu'il faut travailler dans le bon sens pour que ça se réalise.

140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une dernière question, monsieur le Maire.

145 Vous dites dans le mémoire de la Municipalité, dernier paragraphe de la première page, en parlant de l'entreprise, que:

"Sa concertation avec le milieu et sa contribution à la nouvelle politique d'aires protégées sont preuves de l'importance qu'elle attribue aux préoccupations locales et régionales."

150 Est-ce que vous parlez là de la table de concertation ou vous parlez d'une autre approche?

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

155 Je parle d'une autre approche environnementale que Kruger, je pense, sont à la fine pointe, au niveau de l'environnement; ils sont à la fine pointe pour respecter, je pense qu'au niveau environnemental, ils sont là pour faire respecter les choses comme le gouvernement le veut et que les gens le veulent aussi. C'est dans ce sens-là.

160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et puis vous passez comme message ici que, justement, ils sont à l'écoute des gens.

Comment vous voyez cette communication-là, comment elle se fait?

165

On a entendu en première partie qu'il y a la table de concertation, est-ce que vous avez pu passer des messages via la table de concertation?

**PAR M. MARIO TREMBLAY:**

170

Non, j'ai pas pu passer de messages, mais avant la table de concertation, j'ai eu des dialogues avec des représentants de Kruger, j'ai dit ce que je ressentais et ce que j'avais besoin de dire à eux pour qu'ils puissent le transmettre.

175

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous avez senti une bonne écoute?

180 **PAR M. MARIO TREMBLAY:**

Oui, oui, une très bonne écoute.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

185

D'accord, merci. Bon après-midi.

190

---

### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

195

Nous invitons maintenant le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Alors si vous voulez bien vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

200

Alors mon nom est Claudette Villeneuve, présidente du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Et je suis accompagnée de Jean-Éric Turcotte, qui est l'agent en environnement du même organisme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Introduction).

205

Page 3, fin du premier paragraphe.

Vous comprendrez que j'en ferai pas toute la lecture, ce serait quand même très long; je vais prendre seulement quelques propos qui peuvent appuyer nos recommandations.

210

LECTURE DU MÉMOIRE (Présentation de l'organisme).

Page 6, après le point 2.5.

215

Vous comprendrez que ce serait long si je lisais tout, alors je vais passer un petit peu plus loin.

Dans les aires protégées, on sait que c'est une démarche que le ministre Boisclair voulait consensuelle, donc ça aussi, ça fait partie des arguments de notre mémoire.

220 Il y a aussi la limite sud de la réserve écologique Louis-Babel qui a été tracée, qui ne correspond pas à des limites tracées selon des critères écosystémiques mais plutôt parce que des concessions minières y ont été octroyées.

225 Il y a aussi une reconnaissance comme joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO, et on sait qu'on est en train de travailler là-dessus avec l'ATR Manicouagan. Et on parle d'un développement touristique axé sur l'écotourisme.

Alors nos recommandations sont que!

230 LECTURE DU MÉMOIRE (Recommandations), page 9.

Page 10, point 4.

235 Les impacts de la mise en place de la rampe d'accès. On fait référence à la modification de la rampe selon la fluctuation du niveau du réservoir. À cet effet, on avait très peu d'informations mais on nous a dit que c'était de la responsabilité d'Hydro-Québec.

Il y a aussi l'impact du réseau routier et du transport des camions et de la machinerie.

240 LECTURE DU MÉMOIRE (Point 4.2), page 11.

Page 13 (troisième recommandation).

245 Nous recommandons, comme la limite sud de la réserve écologique a vu son premier tracé construit pour respecter des lignes de claims miniers aujourd'hui obsolètes - excusez-moi, j'ai des gens qui ont des grands termes, ça veut dire pour respecter des lignes de claims miniers aujourd'hui qui ne répondent plus, qui ne sont plus là - que cette portion retrouve aujourd'hui ses limites initiales naturelles, ce qui contribuerait à en garantir l'intégrité et que la zone tampon soit ajusté en conséquence.

250 LECTURE DU MÉMOIRE (Point 5), page 13.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

255 Merci de votre mémoire.

Alors nous avons lu votre mémoire comme tous les autres mémoires qui ont été déposés jusqu'à présent. Nous avons quelques questions pour vous.

260 Dans votre mémoire, je vous réfère à la page 9, la présence d'aires protégées à l'intérieur, on parle de l'île, pour qu'il y ait exploitation des ressources naturelles, ça sous-entend tout de même des modalités particulières d'exploitation.

265 Vous nous parlez également de l'approche écosystémique, vous insistez beaucoup sur cet aspect-là pour que, justement, la biodiversité soit maintenue et que la ressource soit présente pour les générations futures.

270 Pouvez-vous nous parler davantage de votre vision de cette approche écosystémique, quels sont les critères d'application pour que l'exploitation soit réellement dans une approche écosystémique et développement durable.

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

275 Je vais laisser Jean-Éric répondre à cette question.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Bonjour madame la Présidente.

280 Écoutez, je voudrais pas aller trop dans les détails parce qu'effectivement, il y a beaucoup de choses qui peuvent être ramenées à ça. Mais par contre, il y a peut-être deux (2) suggestions qui sont opérationnelles dans le cadre de cette approche-là.

285 Premièrement, bien, c'est maintenir l'entièreté de la biodiversité du milieu.

Deuxièmement, c'est une approche qui maintient également les grands processus éco-écologiques ou écosystémiques dans un milieu.

290 Il y a des modèles qui existent au Québec, à cet effet-là, qui sont développés actuellement. Je pense entre autres à la forêt Montmorency, dans la région de Québec. Il y a des chercheurs qui sont chevronnés dans ce domaine-là, au niveau de la foresterie.

295 Donc sans entrer dans les détails, la suggestion que je peux faire à ce moment-là, c'est que toutes les démarches, toutes les approches qui sont élaborées pour l'intervention sur l'île René-Levasseur soient soutenues et validées par une équipe de scientifiques disons neutres, qui vont valider chacune des approches qui sont déposées, et non pas en fonction du RNI, du Règlement sur les normes d'intervention forestière existant à ce jour.

300 Donc on reconnaît quand même que Kruger, dans ce sens-là, a amené plusieurs nouvelles approches intéressantes, mais on pense qu'il y a certains éléments qui doivent être bonifiés, notamment donc le suivi par une équipe de scientifiques chevronnés.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

305 Pouvez-vous nous expliquer pourquoi spécifiquement sur l'île René-Levasseur, vous voyez ça, cette approche-là qui devrait être mise en place, plus qu'ailleurs, par exemple dans l'ensemble du bassin versant de la Manicouagan?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

310 Je pense qu'on a répondu un petit peu au début, en disant que l'île René-Levasseur était une île, c'est un secteur forestier qui n'a jamais été exploité au niveau forestier. Donc c'est un lieu vierge.

315 Alors on considère que ça devrait être fait partout, mais plus particulièrement là, surtout dans l'approche que nous avons, la possibilité que nous avons aujourd'hui d'en parler. Alors ce serait déjà une expérience très très valable.

320 Mais dans l'ensemble, on considère qu'au Québec, l'exploitation forestière ne reconnaît pas, le MRN ne reconnaît pas toute cette approche-là.

325 Mais c'est particulier, à l'île René-Levasseur. On a un petit peu expliqué, on n'a jamais fait d'opération forestière. On arrive dans un lieu complètement vierge et nordique, aussi, il faut pas oublier.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

330 J'ai trois (3) ou quatre (4) questions que je vais essayer de vous poser en rafale, comme un certain animateur de télévision le mercredi, là.

335 La première, c'est que j'ai cru comprendre, dans la première partie de votre mémoire, où vous parlez de la possibilité d'aller chercher, dans les prochaines années, le fameux huit pour cent (8 %) de superficie d'aires protégées dans la province naturelle D dont nous avons vu et compris les contours en première partie d'audience, vous pensez donc - il y a pas moyen, à votre avis, d'aller chercher ailleurs dans la province naturelle D cette différence pour atteindre le huit pour cent (8 %) d'aires protégées dans cette province naturelle là?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

340 Quand on parle du huit pour cent (8 %) dans la province D, bien sûr qu'on peut aller en chercher ailleurs; c'est un exemple qu'on apporte. Je pense que c'est soutenu par le huit pour cent (8 %) des aires protégées qu'on pourrait obtenir dans la région D.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

345 Mon autre question était, à un moment donné - j'ai perdu mes lunettes et d'autre part, je comprends plus ma propre écriture - vous parlez de financement qui doit arriver pour soutenir l'effort de prise de connaissance supplémentaire, des inventaires fauniques et autres, etc.

350 Comment vous le voyez, ce financement-là, s'organiser? Il viendrait du privé ou des municipalités?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

355 Nous croyons, d'abord il y a des redevances qui viennent au MRN, on pense aussi que l'entreprise privée peut le faire.

360 Et quand on a parlé de financement, on a regardé aussi du côté de l'accès à la réserve écologique. Quand on regarde les financements de gestion des réserves écologiques, c'est quasiment honteux de savoir qu'on a entre quatre (4000 \$) et huit mille dollars (8000 \$) par année pour s'occuper d'une réserve écologique. Alors c'était beaucoup de ce côté-là.

Je peux laisser, s'il y avait autre chose...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

365 Je comprends que vous verriez une perception de droit d'accès, un droit d'entrée?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

370 Non, non, pas du tout.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

375 Non, c'est pas ça? Bon, alors expliquez-moi ça plus clairement!

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

380 Ce qu'on veut, c'est que le gouvernement mette plus d'argent au ministère de l'Environnement pour permettre au ministère justement d'être capable de mieux pas seulement gérer mais mieux surveiller les réserves écologiques, dont la réserve Louis-Babel. C'est aussi clair que ça.

385 Parce qu'il y en a d'autres réserves au Québec, et il y a pas plus d'argent là. Il y a celle-là de Louis-Babel, mais on en a une autre dans la région de Sept-Îles, la réserve de Matamek, et c'est pas possible, là.

390 Je suis dans le comité de gestion, et il me semble que c'est à peu près huit mille dollars (8000 \$) par année. Comment voulez-vous surveiller une réserve écologique isolée comme ça, avec huit mille dollars (8000 \$) par année. Il faut faire du survol en hélicoptère ou en avion, et puis encore, et puis il s'en fait pratiquement pas.

395 On considère que Louis-Babel, il devrait y avoir plus d'argent. Mais dans l'ensemble, au Québec, toutes les réserves devraient être mieux surveillées, mieux encadrées au niveau gestion.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

400 Oui, il y a possibilité de mieux surveiller les réserves écologiques, comme vous nous avez parlé dans votre mémoire, mais vous avez aussi fait allusion à des méthodes de protection d'une réserve écologique, avec l'implantation de zones tampons, d'abord de délimitation plus naturelle pour éviter d'avoir uniquement des petites pancartes sur un arbre qui disent "défense d'entrer de par la loi", mais d'avoir une protection intégrée, si vous voulez, à la géologie et puis à la morphologie du sol, qui permet une protection plus naturelle d'un lieu.

405 Alors vous nous avez apporté l'idée de la zone tampon, qui a d'ailleurs déjà été expérimentée ailleurs au Québec, comment vous voyez ça?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

410 D'abord la raison pourquoi on l'a fait, on a eu l'expérience avec la réserve de Matamek où la compagnie forestière, par ses contracteurs, sont allés directement dans la réserve et ont pénétré de façon importante dans la réserve écologique de Matamek.

415 Alors dans ce cas-là, on a dit, si on avait une zone tampon plus importante, plus grande, on aurait pu mettre un kilomètre (1 km) mais on considère qu'il y a aussi de l'exploitation qui peut se faire à l'intérieur, mais on s'est arrêté à cinq cent mètres (500 m). On considérerait que ça pouvait être suffisant, première chose.

420 Deuxième chose, par rapport aux limites, c'est que quand on a établi la réserve écologique, on avait déterminé une zone naturelle et il y a des parties de cette zone-là qui ont été enlevées de la réserve écologique parce qu'à ce moment-là, il y avait des claims miniers qui étaient en force; il y avait probablement, à ce moment-là, de l'exploration. Et ces claims-là ont été abandonnés, donc on voudrait que ce soit repris et puis qu'on soit ensuite à les protéger, tout ce secteur-là protégé avec cinq cents mètres (500 m).

425 Je peux peut-être demander à Jean-Éric qu'est-ce que ça veut dire, si on mettait cinq cents mètres (500 m) de plus de protection, ça équivaldrait à combien; je pense qu'il a l'information là-dessus.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

430 Bon, il y a différentes choses, évidemment, qui peuvent être envisageables. Évidemment, quand on parle de mise en place d'une zone tampon, cinq cents mètres (500 m), ça nous apparaissait comme un minimum mais en réalité, l'idée, c'est de suivre des contours naturels et de se servir des obstacles naturels qui peuvent être en place pour offrir à la réserve une plus grande protection.

Entre autres, quand on fait pas passer des chemins d'accès trop près d'une réserve écologique, on évite à ce moment-là qu'il y ait toutes sortes d'usagers qui puissent pénétrer à

440 l'intérieur de la zone de la réserve. C'est d'autant plus vrai quand il y a des zones de relief important ou bon, des zones de végétation, des zones de tourbières, etc.

Pour ce qui est de la zone que ça peut représenter, en termes approximatifs je dirais, actuellement, si on fait exception de la partie de la baie Memory qui pourrait être éventuellement rajoutée, on parle d'environ peut-être cent quarante (140 km) à cent cinquante kilomètres (150 km), si on fait le contour de la réserve avec les limites actuelles, donc fois cinq cent mètres (500 m), ça ajoute approximo, ça représente peut-être soixante-dix kilomètres carrés (70 km<sup>2</sup>) supplémentaires attribués à la réserve déjà existante.

450 À laquelle on voudrait éventuellement, aussi, que la limite sud de la réserve retrouve des limites plus écosystémiques.

C'est-à-dire que quand on met en place une réserve écologique, je crois que c'est dans le but de protéger un environnement ou un écosystème. On devrait donc, à ce moment-là, 455 mettre en place une logique de protection écosystémique.

Si on scinde pour des raisons économiques une partie de cet écosystème-là, nécessairement, à ce moment-là, on suit plus la logique qui nous a permis de mettre en place ces limites-là a priori.

460

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous nous parlez aussi, dans votre mémoire, de la nécessité de prendre garde de ne pas approcher les chemins forestiers trop près de la réserve écologique.

465

Est-ce qu'à la table de concertation, cette question-là pourrait être discutée?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

470 Je crois que oui, absolument, c'est des questions qui peut-être se discutent, là, qui se discuteront dans les prochaines réunions, mais c'est des choses qui peuvent très bien être travaillées avec la table de concertation qui, à notre sens, est très importante dans tout ce processus-là.

475 Personnellement, j'ai assisté à une table et j'ai considéré qu'il se faisait un très beau travail, un très bon travail, il y avait des personnes qui étaient très conscientisées, qui se sentaient très responsables là-dedans.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

480

À votre connaissance, avec le réseau des conseils régionaux, est-ce que de telles tables existent ailleurs où d'autres conseils régionaux sont appelés à participer, par rapport aux exploitations forestières?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

485

Je ne saurais pas vous répondre là-dessus, je ne le sais pas. Mais je sais que Kruger a une autre table dans la région de Trois-Rivières, mais l'endroit exact, je le sais pas.

490

En tant que conseil régional, nous avons aussi un autre comité d'une industrie régionale, comme une aluminerie, et nous considérons que c'est très important, et nous allons essayer de solliciter d'autres grandes entreprises à avoir de telles tables.

495

C'est des bons moyens pour permettre à une industrie et à des gens du milieu de se concerter, de travailler, de porter les préoccupations. Je pense que c'est un très, très bon endroit.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

500

Une dernière. Quand vous demandez à ce que les travaux, qu'il y ait une sorte de délai, que la coupe ne soit pas mise, ne fonctionne pas immédiatement, et que vous dites que les travaux pourront être ultérieurement maintenus, est-ce que soit au niveau de la table ou autrement, vous avez eu une évaluation de ce que ça peut signifier sur le retard en approvisionnement?

505

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

510

Nous sommes conscients qu'il y a des problèmes, et c'est pour ça - des problèmes d'approvisionnement et des problèmes économiques, nous sommes conscients, et c'est pour ça que nous avons ouvert la porte, si vous vous rappelez bien dans une de nos recommandations, en disant, bien, pour ces questions-là, nous acceptons qu'on le fasse immédiatement, mais nous recommandons aussi que le processus de recherche sur les écosystèmes, sur la faune et la flore se poursuivent aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

515

Alors vous proposez une approche en parallèle, c'est-à-dire à la fois une intervention sur l'île mais avec une vérification en termes de connaissance du milieu?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

520

Absolument. Et il y a une chose sur laquelle nous tenons beaucoup, c'est le fait, on parle souvent de vieilles forêts, des forêts anciennes, et on le sait pas sur l'île René-Levasseur, s'il y en a des forêts anciennes.

525

On dit, l'âge se situe entre quatre-vingt-six (90) et cent cinquante (150) ans, environ; mais on sait pas s'il y en aurait pas de plus anciennes. On sait que ça peut être un bois qui est

beaucoup plus gros, s'il est ancien, mais ça peut être un arbre qui est plus petit, pour certaines raisons il a pas grossi aussi vite.

530 Et dans une forêt ancienne, il y a tout un écosystème. Il y en a peut-être plusieurs forêts anciennes sur l'île, on le sait pas, vous savez comme moi la grandeur de cette île-là.

535 Alors on pense que ce serait intéressant si Kruger, avec le ministère de l'Environnement, même avec sa table de concertation, avec le CRECN, on puisse voir de quelle façon on pourrait protéger une forêt ancienne que nous, nous ne serons pas à même de trouver mais qui, eux autres, à l'intérieur de leur travail, le ministère de l'Environnement, le MRN pourraient trouver et qu'on pourrait conserver, pour garder la biodiversité d'une forêt ancienne.

540 Parce qu'à partir du moment où on la coupe, on renouvelle une forêt et là, on n'a plus les mêmes choses qu'on peut retrouver dans une forêt ancienne.

Et ça, c'est un point qui, à notre sens, est important sur la Côte-Nord, de garder et d'identifier une forêt ancienne.

545 Et si on le fait sur l'île René-Levasseur, imaginez, au niveau touristique, au niveau réserve de biosphère, enfin ce serait un plus pour tous, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

550 Merci pour votre témoignage.

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

555 Ça nous a fait plaisir.

---

**VILLE DE FORESTVILLE**

560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant la Ville de Forestville.

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

565 Je sais pas, madame, si vous me permettez de rester ici.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

570 Il faut avoir le micro.

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

Nous, on avait déposé une forme de résolution lettre, je pense; c'est pas un document totalement complet, complet, comme vous avez mentionné tout à l'heure le mot.

575

Si vous préférez le lire, vous pouvez le lire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

580

D'accord, monsieur Tremblay, on va le faire.

LECTURE DU MÉMOIRE PAR LA PRÉSIDENTE.

585

Alors à ce mémoire est annexée une résolution de la Ville de Forestville qui se lit comme suit!

LECTURE DE LA RÉOLUTION PAR LA PRÉSIDENTE.

590

Alors monsieur le Maire, vous avez fait je pense une primeur, c'est la première fois qu'une présidente de commission lit un mémoire. Ça m'a fait plaisir pour vous!

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

595

Je suis honoré, madame, ça me fait plaisir. C'est pas de volonté par exemple, j'aurais aimé mieux vous voir!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

600

On s'est déjà parlé, par exemple.

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

Vous êtes madame?

605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Journault.

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

610

Oui, OK, je vous replace.

615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, dans une autre commission.

620 **PAR M. GASTON TREMBLAY:**

Oui.

625 En fait, c'est ça, je pense que pour nous, si vous me permettez, la compagnie Kruger, pour nous, ça fait partie du moteur industriel, ça fait partie de l'assurance de la continuité de notre ville; ça fait partie de la continuité et l'amélioration de la qualité de vie de notre ville.

630 Ça fait partie de nombreuses négociations qui sont en cours pour justement atteindre l'objectif numéro 1 fixé par les gouvernements, les différents paliers de gouvernements, tant fédéral que provincial, sur la deuxième et troisième transformations de nos régions.

635 Ça fait partie dans le cadre d'un souci, parce que dans l'exploitation forestière, il y a un souci de trafic lourd qui est extrêmement grave sur la Côte-Nord quand on regarde, moi j'appelle ça un beau problème mais il faut vivre des situations dramatiques pour, de temps en temps, avoir des beaux problèmes. Le problème de Tadoussac, dont toute la Côte-Nord connaît.

640 Je sais pertinemment, pour en avoir discuté avec la haute direction de la compagnie à plusieurs reprises qu'il faut trouver des solutions mitoyennes, autant l'ensemble des municipalités de la Côte-Nord et cette entreprise-là qui s'implante davantage à l'intérieur de nos murs, de baisser ce stress qu'on a sur notre route, au niveau de la 138.

645 Et puis je pense que c'est tout un ensemble de choses ou de collaborations qu'on a avec cette entreprise-là depuis plusieurs années, et puis que nous, parce qu'on parle des années qu'ils ont investi dix-sept millions (17 M\$) mais on a été quand même pendant dix (10) ans avant à se battre.

650 Notre population, à deux (2) reprises, j'en sais quelque chose parce que j'en étais le président, à cette époque-là j'étais pas maire, j'étais commissaire industriel, et puis dans une volonté de se prendre en main après le départ de la compagnie Daishowa, dans les années 90-91, où la population avait investi un million (1 M\$) de sa poche, elle l'a perdu dans une faillite; elle a réinvesti un autre million, elle a manqué à deux (2) cheveux de le reperdre encore.

655 Et puis qu'on a finalement trouvé une solution avec cette entreprise-là pour commencer à se stabiliser, parce qu'on avait été frappé comme un boxeur, sans avertissement de l'autre entreprise, et qu'on a tombé au plancher knock-out, et puis qu'on a appris à se relever tranquillement, pas vite, dans le cadre d'une diversification au même titre que madame Claudette Villeneuve, que je salue en passant, ça fait bien longtemps que j'avais pas eu l'occasion de la saluer, Claudette de Sept-Îles, et dont on était préoccupé.

660 Je pense qu'on est aussi préoccupé, et puis ils ont ce souci du respect de l'ensemble et des normes qui nous entourent, au niveau du gouvernement du Québec, tant dans l'environnement, tant du MRN.

665 Et puis je pense que pour ces ensembles de choses, il faut l'avoir parce que vous savez que dans le bois de sciage, au niveau de la Côte-Nord, au moment où on se parle, il y a rien de drôle et il y a pas de fleurs qui poussent, absolument rien de drôle.

Et puis s'il se passe pas de quoi de stabilisateur, on risque de tous les perdre, tous les scieurs de la Côte-Nord.

670 J'en sais quelque chose parce que je suis dans des négociations assez serrées là-dessus.

675 Et puis à ce moment-là, je pense que c'est sûr que c'est un joyau, c'est sûr que c'est nordique, c'est sûr que c'est bien des choses, mais c'est sûr aussi que ça permet de stabiliser les coûts d'exploitation qui sont énormes.

680 Et puis je pense qu'on va comprendre au gouvernement du Québec, aussi, qu'on fait partie d'une région-ressource, de diversification de l'emploi, et qu'on doit ravoir une certaine redevance, parce que je vais vous dire une chose, la journée qu'on va arrêter de développer l'eau, les mines et le bois sur la Côte-Nord, bien, on aura qu'à fermer la Côte-Nord et nous transférer sur la rue Sainte-Catherine à Montréal, et rallonger la ligne d'une quinzaine de milles, qui est en train de mourir. Il y aura pas d'autres alternatives.

685 Parce que c'est ce qu'on a, on est fait de ça, et on peut pas faire autre chose.

En tout cas, j'ose espérer, ma chère madame, que j'ai pas été trop long et que ce soit favorable, la réponse envers la compagnie Kruger.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

690 Monsieur le Maire, Gisèle Gallichan qui vous pose une question.

695 Vous avez évoqué, il y a quelques instants, la diversité de l'économie et que c'est grâce à ça que vous vous en êtes sortis lorsque Daishowa a quitté votre municipalité.

Vous avez aussi parlé d'un espoir en tout cas que vous semblez nourrir de la deuxième et troisième transformations de la matière première.

700 J'aimerais ça que vous élaboriez là-dessus. Est-ce que vous en parlez à des entreprises comme Kruger et les autres?

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

705 Oui, ma chère madame Gallichan. Je pourrais en parler pendant des jours et des nuits...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

710 Ah bien non, parce que madame Journault voudra pas, là!

**PAR M. GASTON TREMBLAY:**

715 Mais je n'oserais pas identifier des projets en particulier devant le public et devant les médias, pas que j'ai de quoi contre les médias, loin de là, madame Gallichan, vous me respecterez là-dessus, mais nous sommes en négociations parce qu'il faut trouver ensemble des solutions mitoyennes à l'effet de consolider ce genre et ce type d'entreprises.

720 Dans le sciage, c'est extrêmement fragile, c'est même pas rentable, au moment où on se parle. Ça fait qu'à ce moment-là, ça prend des entreprises assez spéciales et assez extraordinaires pour être en mesure de continuer à sauvegarder les emplois qu'ils ont créés et puis qu'ils puissent garder davantage.

725 Ça fait partie, ça, ça fait partie, cette partie-là, mais il faut aussi trouver des solutions ensemble au problème des écorces, justement au problème environnemental, et puis on s'attaque bien dur là-dedans.

730 Et j'ose espérer, madame Gallichan, que d'ici - non, je donnerai pas de temps mais d'ici quelque temps, oui, d'ici un bout de temps, on pourra être en mesure de trouver des solutions avec les résidus des scieries de l'ensemble de la Côte-Nord, de créer de nouveaux travaux, créer de nouvelles jobs et de nouvelles entreprises.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

735 Merci, monsieur le Maire.

---

**PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant Parc nature de Pointe-aux-Outardes, s'il vous plaît.

745

**PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

750 Bonjour madame Journault, bonjour madame Gallichan. Danielle St-Laurent, directrice générale de Parc nature.

On vous a déposé une position; je pense qu'on pourrait pas appeler ça un mémoire, parce que c'est quelques feuilles, mais c'est quand même une position. J'en fais la lecture!

755 LECTURE DU MÉMOIRE.

Première page, fin du deuxième paragraphe.

760 Vous voyez, en environnement, on tient à peu près tous le même discours, comme le Conseil régional de l'environnement, tout à l'heure.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, milieu du deuxième paragraphe.

765 C'est pas indiqué dans ma lettre, mais il y a une somme d'investie d'environ quatre cent mille dollars (400 000 \$).

LECTURE DU MÉMOIRE.

770

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre mémoire, madame St-Laurent.

775 Alors comme vous le mentionnez dans votre mémoire, le développement durable, ce n'est pas simplement l'environnement, c'est une intégration, ce n'est même pas une opposition, ce n'est même pas une balance, c'est une intégration des dimensions environnementales qu'on connaît, biophysiques qui sont les aspects traditionnels mais aussi social et économique. Alors c'est le mariage harmonieux qu'on recherche.

780

Et c'est dans ce sens-là que, je pense, les gens se sont sentis à l'aise pour venir parler, comme on l'a vu tout à l'heure, tant d'économie que d'environnement biophysique.

785 Alors tous les mémoires sont reçus avec grand intérêt, et puis nous recherchons justement cette intégration-là. C'est pour ça qu'on reçoit les questions qui concernent l'ensemble d'une problématique. Alors si le projet portait sur l'accès à l'île René-Levasseur, ça a des considérations tant économiques, comme on a entendu tout à l'heure le maire de Forestville, également le maire de Longue-Rive, mais aussi des considérations biophysiques ou écologiques, plus spécifiquement.

790

Alors dans votre mémoire, vous nous dites que vous souhaiteriez que les questions forestières, pour ce qui concerne les aspects de protection, soient regardées globalement à l'échelle du Québec. Comment vous voyez ça?

795 **PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

Bien disons, on parlait, exemple, de l'entente du caribou, on s'aperçoit qu'il y a eu des études de faites et on s'est dit, bon, dans un secteur, on va développer de telle façon mais on va faire attention par exemple aux ravages de caribous, on va faire attention à telle et telle affaire.

800

Ce qu'on veut dire, finalement, c'est que oui, il faut se développer, oui, il faut qu'il y ait des coupes, mais il y a des façons de faire qui nous paraissent pouvoir favoriser le développement et en même temps protéger les ressources. Donc c'est dans ce sens-là qu'on dit...

805

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous mettez beaucoup d'espoir sur la table de concertation. C'est assez nouveau, cette approche-là.

810

Vous n'êtes pas membre de la table. Cependant, comment voyez-vous le lien qui existe présentement ou celui que vous souhaiteriez voir exister entre cette table-là, qui est finalement un lien entre l'entreprise et la société, et le reste des gens qui ne sont pas des partenaires inscrits à la table mais qui auraient peut-être des choses à dire ou à entendre de cette table.

815

**PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

Des tables de concertation dans ce genre-là existent dans d'autres choses; par exemple en environnement, on a la chance d'en avoir dans plusieurs domaines, OK.

820

Ces tables-là sont intéressantes dans le sens où, on l'espère, il y aura une spécialiste ou un spécialiste en communications qui transmettra l'information au public. Il pourrait facilement y avoir une chronique dans les journaux, régulièrement, qui dirait, bien, la table de concertation s'est réunie, on a travaillé sur tel, tel point, et voici ce qui s'est dit. Et les gens pourraient peut-être faire parvenir de l'information.

825

Mais ce qui est important, c'est que les gens soient informés. On a peur de ce qu'on connaît pas et souvent, quand on prend le temps de démystifier, d'informer, par le biais d'une table où les gens qui sont dans plusieurs autres organismes peuvent apporter les inquiétudes ou les irritants - je vous ai dit, on fait pas partie de cette table, c'est vrai, mais on a un des membres de notre conseil d'administration qui fait partie de cette table. Donc je dirais par la porte d'à côté, on a des informations, et on s'aperçoit à quel point c'est rassurant de savoir ce qui se passe.

830

835 Alors si je peux me permettre une recommandation qui est pas là, je dirais: servez-vous beaucoup de vos personnes en communications et transmettez-nous l'information sur ce qui se passe sur ces tables-là, et ça nous permettra de mieux comprendre et peut-être même aller donner notre petit grain de sel, au niveau de ces tables-là.

840 C'est vraiment un élément que je considère extrêmement positif. On sent qu'il y a un souci à ce que les gens comprennent ce qui se passe et que les gens puissent jusqu'à un certain point intervenir dans les décisions.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

845 Vous demandez nettement qu'avant même que les coupes commencent, il y ait cet inventaire faunique dont on nous a parlé de la carence en première partie d'audience.

850 D'après vous et la connaissance que vous avez, est-il possible, sans qu'il y ait un délai trop important, qu'un tel inventaire valable soit apporté?

**PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

855 Écoutez, j'ai pas l'impression d'avoir demandé un inventaire faunique; je sais pas si je me trompe dans mon texte.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

860 C'est à la page 2. Enfin, vous demandez de mieux connaître les habitats fauniques; pardonnez-moi, j'ai été éblouie!

**PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

865 Pas nécessairement avant, mais au fur et à mesure que les travaux, ce serait important partout, finalement, pas nécessairement exclusivement par la compagnie Kruger, mais un peu partout.

Dès qu'on parle de travaux en forêt, si on veut protéger les ressources, si on veut protéger les habitats, il faut savoir un petit peu qu'est-ce qui se fait.

870 Mais au fur et à mesure, pas nécessairement avant, mais au fur et à mesure, soyons aux aguets de ces inventaires-là.

875 Et puis on constate aussi que c'est des politiques nouvelles que les compagnies forestières ont l'air à vouloir vraiment mettre de l'avant; il y a une bonne volonté, je pense, dans ce sens.

880 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc vous dites qu'il est quand même possible que des travaux puissent commencer. Parce que là, dans votre texte, vous dites "avant que des coupes soient entreprises".

885 **PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

Oui. Bien, on donnait ça comme exemple, étant donné qu'il y avait eu quelque chose qui s'était déjà fait, comme l'entente du caribou qui avait déjà été signée.

890 C'est sûr que c'est préférable, mais on pense, oui - avant, ce serait préférable, mais on pense que ça peut se tenir aussi, j'ai peut-être pas suffisamment précisé, en cours, oui, oui, oui.

On considère pas que ça devrait retarder les travaux.

895 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être une dernière question.

900 Vous nous parlez dans votre mémoire, en page 3, de l'importance du développement récréotouristique de la région.

Comment vous voyez l'importance de l'île René-Levasseur, dans ce contexte-là?

905 **PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

Bien, comme on vous l'a dit un peu précédemment, le Conseil régional, c'est un bijou. Pour nous, l'île René-Levasseur, c'est comme un trésor, mais c'est un trésor qu'on peut développer, exploiter sans nécessairement le perturber.

910 Je pense qu'il y a des façons de faire et moi, je pense que simplement d'avoir accès à l'île, ce que quelques privilégiés en ce moment ont, et c'est pas possible pour le commun des mortels, ce sera peut-être pas le commun des mortels qui va s'y rendre quand même mais on vient d'ouvrir une porte, et on peut aller plus loin au niveau du développement touristique.

915 La région, on vous l'a dit tout à l'heure, est une région qui est, je pourrais dire, un peu fragilisée, au niveau des emplois et tout ça, et là on sait que le développement touristique est un créneau qui est de plus en plus intéressant, on est jeune au niveau touristique et il y a beaucoup de potentiel et entre autres, ça en est un extrêmement intéressant.

920 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va en entendre parler aussi au cours des deux (2) séances, parce qu'il y a des gens qui vont nous parler de l'écotourisme. Alors on vous invite à rester.

**PAR Mme DANIELLE ST-LAURENT:**

925

Parfait, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

930

Alors on prend une courte pause.

Je vous indique que le registre est ouvert, s'il y a des rectifications.

On reprend dans environ sept (7) minutes. À tout à l'heure.

935

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

940

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**DÉPUTÉ FÉDÉRAL DU COMTÉ DE CHARLEVOIX**

945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors les sept (7) minutes sont écoulées!

950

Est-ce qu'il y a un droit de rectification qui est inscrit? Non, tout va bien? On continue comme ça!

Alors nous invitons maintenant, c'est inscrit au nom du Bureau de comté de Charlevoix, c'est monsieur Gérard Asselin.

955

**PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

960

Bonjour madame la Présidente, madame, monsieur. Je me présente, mon nom est Gérard Asselin, je suis député fédéral du Bloc québécois du comté de Charlevoix. Je suis accompagné de Nathalie Perdiac, mon attachée politique du bureau de Baie-Comeau.

On a déjà fait parvenir à la Commission, dans les délais prescrits par la loi, notre appui au projet qui est la rampe d'accès, pour le projet qui est déposé par Kruger pour l'exploitation à l'île Levasseur par Scierie Manic.

965

Je tenais à le faire aujourd'hui de façon verbale, avec le mémoire vous pouvez toujours - mais j'essaie de faire un résumé et personnellement, comme député, venir démontrer à la Commission l'importance de ce dossier-là et l'importance de l'aspect économique comme l'ont démontré plusieurs maires des municipalités qui l'ont fait à présent et qui le feront probablement dans les heures qui vont suivre.

970

Parce que vous savez, madame la Présidente, la Côte-Nord est une région riche en ressources naturelles. La Côte-Nord s'est construite avec l'exploitation des rivières; l'exploitation, on a qu'à se référer à l'exploitation hydroélectrique sur les rivières Outardes, le barrage Outardes 2, Outardes 3, Outardes 4; la rivière Manicouagan, avec le barrage Manic 1, Manic 2, Manic 3 et Manic 5; la Toulnostouc présentement, le barrage sur la rivière Toulnostouc qui est présentement en construction.

975

Également, on dit qu'une région appartient souvent à sa ressource, mais la ressource, elle est importante au niveau de l'exploitation des eaux en termes de production de réseaux électriques, mais elle est aussi importante, et je vais vous le démontrer, en termes de ressources minières. Si aujourd'hui, la ville de Fermont fonctionne, occupée par des travailleurs, des travailleuses, c'est que la mine de la ville de Fermont est en opération.

980

985

On a qu'à se référer à Gagnonville et à Shefferville, deux (2) municipalités qui sont fermées à cause de l'arrêt de l'exploitation minière.

990 Tout près de nous, actuellement, au moment où on se parle, Murdochville en Gaspésie, un village qui menace de fermer parce que la compagnie minière a décidé de se retirer. C'est-à-dire une région qui dépend d'un élément moteur, d'un élément essentiel au maintien de l'économie régionale, et principalement de l'économie locale, très souvent.

995 La forêt! Lorsque les travailleurs forestiers ont décidé de venir s'implanter sur la Côte-Nord, parce qu'on avait une ressource qu'on estime inépuisable, et surtout avec le système de régénération et de transformation, également c'est des villes, c'est des villages de la région de la Côte-Nord qui sont nés de cette ressource naturelle qu'est la forêt. Baie-Comeau, avec le moulin à papier Abitibi Consol; Pointe-aux-Outardes, avec la scierie des Outardes; Ragueneau, avec la Scierie Manic; Baie-Trinité, la scierie de Baie-Trinité est un élément essentiel au maintien économique de cette municipalité; Forestville, le maire de Forestville a démontré, avec la scierie Kruger; à Longue-Rive également; Boisaco à Sacré-Cœur.

1000 La Côte-Nord, à cause de notre ressource naturelle, à cause de notre main-d'œuvre disponible, qualifiée et compétente qui est à la recherche d'emploi, et malheureusement c'est souvent des emplois saisonniers, mais on se contente des ouvrages qui sont mis à notre disposition, et on a à cœur le développement de notre région et on a à cœur la création d'emploi afin de diminuer notre taux de chômage, notre taux de pauvreté, notre taux de délinquance et empêcher l'exode de nos jeunes.

1010 Plusieurs industries forestières ont tenté, par le passé, d'en tirer leur épingle du jeu. Je pense à Québec North Shore Paper, je pense à la Reed, je pense à la Clarke, je pense à Donohue, je pense à Daishowa, Abitibi Consol, Boisaco, Donohue,

1015 Kruger qui est dans notre région depuis 1996. Kruger a permis à près de cent mille (100 000) Nordcôtiers d'y demeurer ou du moins avoir un espoir de pouvoir survivre ou vivre et de pouvoir un jour y travailler, s'ils sont jeunes ou en formation.

1020 Le Cégep de Baie-Comeau offre, à la disposition de ces entreprises-là, la formation d'ingénieur forestier. Si les compagnies forestières, des scieries, des compagnies comme Kruger investissent beaucoup de leur énergie et de leur argent, parce qu'ils ont confiance à l'avenir de la Côte-Nord et à l'employabilité au niveau de la Côte-Nord.

Vous savez, c'est mille deux cents (1200) emplois qui sont consolidés avec l'avenir de ce projet-là.

1025 Également, c'est des emplois de qualité. Des hommes, des femmes, des jeunes, des autochtones également qui ont accès à ces emplois.

1030 Écoutez, c'est dix millions (10 M\$) de salaires annuels payés ici, dans la région; c'est vingt millions (20 M\$) dans l'économie, dans l'achat de biens et services pour la MRC de Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord.

Kruger fait partie de la vie économique et sociale de notre région.

1035 Le 18 et le 19 septembre avaient lieu ici, à Baie-Comeau, d'autres audiences, qui est le suivi aujourd'hui. Ce qui a permis au public de se déplacer, poser des questions en conséquence des opérations, des allées et venues, de l'avenir de certaines entreprises. La population a été capable de poser également toutes leurs questions, ils le font également aujourd'hui par leur démonstration, dans des mémoires ou des allocutions verbales, en démontrant que la rampe d'accès est un équipement essentiel au transport du bois entre l'île Levasseur et la terre ferme.

1040 Vous savez, il serait difficile d'avoir un service de traversiers entre la rive nord et la rive sud, si on n'aurait pas les moyens d'y accoster. Et je sais de quoi j'en parle, entre Baie-Comeau et l'extrémité de mon comté, j'ai six (6) traverses entre la rive nord et la rive sud. Et c'est des infrastructures, c'est des ouvrages importants, dans lesquels on peut faciliter les services de transport par voie de traversier entre la rive nord et la rive sud. Ça nous prend des lieux d'accostement.

1050 Et je pense que la construction d'un pont entre l'île Levasseur et la terre ferme, on parle d'une distance de quatre point sept kilomètres (4,7 km), il serait pratiquement impossible. Et encore là, il faudrait se poser des questions sur l'étendue de la construction du pont, pour les piliers qui toucheraient la profondeur de l'eau, et si on a à construire un pont, madame la Présidente, je vous le dis, je préférerais qu'on le construise entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, qu'on le construise à l'île Levasseur.

1055 Les promoteurs, les spécialistes, les ministères étaient présents pour répondre aux questions du public. Et là, je fais toujours référence aux 18 et 19 septembre.

1060 L'industrie forestière, telle que proposée par Kruger, nous propose un plan d'opération, un plan d'exploitation, un plan général d'aménagement forestier qui est déposé devant le ministère d'Énergie et Ressources; également c'est une consultation publique.

1065 Kruger s'est engagée, par toutes ces démarches-là, à protéger les écosystèmes, à faire l'inventaire forestier un an avant de faire une intervention. Elle parle de création de l'aire protégée, on parle d'environ vingt pour cent (20 %). Harmoniser ses interventions forestières avec le maintien de la biodiversité. Elle parle de planification de coupe en mosaïque, coupe de protection et de régénération. Elle parle de préserver des zones de fréquentation du caribou et de l'orignal sur le territoire.

1070 Elle parle également, elle s'engage de mettre en place des mesures de compensation en cas qu'il y aurait des pertes d'habitat pour le poisson. Également, elle parle d'aménager un quai d'accès pour le public afin de rendre la possibilité aux villégiateurs d'avoir accès au réservoir.

Vous savez, l'île Levasseur, elle a été créée, elle a pas toujours existé, c'est avec la venue, la construction du barrage Daniel-Johnson sur la rivière Manicouagan, ce qui a fait une

1075 étendue du territoire vers le réservoir. Probablement où existe l'île Levasseur aujourd'hui était une montagne, dans laquelle les eaux du réservoir ont entouré cette montagne-là et aujourd'hui, on parle d'une île, parce qu'elle est entourée des eaux en provenance de l'accumulation des eaux du réservoir qui a été construit par Hydro-Québec en 1966.

1080 Tout à l'heure, j'entendais "de vieilles forêts". La forêt est pas plus vieille sur l'île qu'elle l'est sur les rives du réservoir. C'est le même bois, les mêmes années, la même pousse qui a été faite à l'époque, avant l'étendue des eaux du réservoir de Manic 5.

1085 Moi, je pense que ça a peu d'impact sur le milieu naturel, parce que c'est un territoire inondé par le réservoir. On peut retrouver, dans le fond de l'eau, probablement beaucoup de résidus de bois parce que c'est une étendue de territoire qui est inondée.

1090 Vous savez, le projet de Kruger, c'est pas un projet qui est venu de la dernière pluie. Le projet de Kruger, c'est un projet qui nous semble tout à fait sérieux.

1095 Étant député, j'en ai vu des entreprises qui voulaient se partir, mais ayant fait autant de démarches que fait Kruger aujourd'hui!

1100 Écoutez, Kruger parle de planification, parle d'information, parle de consultation, de conservation, d'obligation, d'intervention, de correction, de réglementation, de préoccupation, de protection et de fréquentation, de régénération, de compensation, de cohabitation, de coopération, harmonisation, satisfaction, réalisation, construction, opération et exploitation. Et si ça finit tout par "on", c'est pas parce que je suis un député de l'opposition!

1105 Mais c'est les termes qu'on emploie, et on voit la progression et le sérieux de Kruger à l'intérieur de ça, afin de mieux cohabiter, afin de mieux travailler en harmonie, ou d'être capable de partager un même territoire, tout en faisant de l'exploitation naturelle de façon civilisée.

1110 Vous savez, madame la Présidente, j'ai une propriété chez nous qui a cent par cent vingt (100 pi X 120 pi), une résidence privée avec une maison implantée dessus. J'aimerais ça, madame la Présidente, avoir à chaque pouce carré une fleur, tout le tour et à la grandeur de mon terrain. Mais ça me prend une entrée pour rentrer chez nous; ça prend l'essentiel, ça prend une entrée.

1115 Madame la Présidente, il est difficile de voir la forêt lorsqu'on a le nez collé sur l'arbre. Moi, je demande aux environmentalistes, aux gens qui sont préoccupés par l'environnement, de voir l'ensemble du projet, de voir l'ensemble et le sérieux du projet.

1120 Moi je pense, encore là je le répète, il est très difficile de voir l'ensemble de la forêt lorsque l'on a le nez collé sur l'arbre.

1125 Vous savez, madame la Présidente, le marché du bois d'œuvre, les compagnies forestières ont déjà un problème au niveau du commerce international. On a qu'à vous rappeler

1120 les problèmes avec les États-Unis, les Américains au niveau du bois d'œuvre. C'est un problème qu'on a, en termes de quota, en termes d'exploitation de notre ressource.

1125 On veut bien exploiter notre ressource naturelle, faire notre deuxième et troisième transformations, mais il faut non seulement qu'on contente le marché local mais il faut aller aussi vers le marché international.

Moi, je pense qu'il est tout à fait urgent et essentiel qu'on aille de l'avant avec ce projet, dans les meilleurs délais, afin de pas compromettre l'avenir de cette entreprise.

1130 Vous savez, c'est des municipalités, c'est des populations qui sont en attente de la décision ou du verdict qui va être rendu suite à cette Commission d'enquête. Ma compréhension du projet, le résultat de l'étude d'impact, les mesures proposées par Kruger me rassurent.

1135 Plus la construction des rampes est essentielle à la continuité des opérations pour les trois (3) usines, je parle bien de Longue-Rive, Forestville et celle de Ragueneau, qui est Scierie Manic, est essentielle aux apports économiques de notre région.

Par conséquent, c'est sans crainte, madame la Présidente, que j'appuie sans réserve la réalisation du projet de la rampe d'accès à l'île Levasseur proposé par Kruger et Scierie Manic.

1140 Merci, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1145 Merci de votre témoignage, monsieur Asselin.

1150 Vous savez, au Bureau d'audiences publiques, c'est un lieu aussi de convergence où chacun a droit à ses idées et on prône justement la recherche d'une vision globale pour que ce qu'on fait maintenant, on ne le regrette pas dans le futur, pour qu'on laisse aux générations futures un beau potentiel, aussi. Parce qu'on en a hérité, nous, et on souhaite que ça se poursuive.

1155 C'est ça les messages qui sont souvent livrés ici, que ce soit du secteur économique, que ce soit du secteur environnemental ou écologique, et je pense que c'est un lieu justement où chacun partage des idées pour développer et être davantage en concurrence, mais dans une concurrence verte, si vous voulez, où on a un esprit de développer pour le futur.

1160 Vous nous avez parlé justement que la région comptait beaucoup sur ses ressources naturelles, c'est un lien direct qui se fait entre l'exploitation des ressources naturelles et l'implantation des grandes entreprises et donc, les emplois qui en découlent.

On sait aussi que la région recherche une diversification de son économie, de façon à être moins vulnérable aux aléas des marchés, notamment par rapport au bois d'œuvre dont vous

nous avez parlé. Et un des secteurs qui tente de se développer, on le voit dans les mémoires et dans les témoignages qu'on va recevoir tout à l'heure, c'est entre autres l'écotourisme.

1165

Comment vous voyez ça, le développement de l'écotourisme ici, sur le Côte-Nord?

**PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

1170

Bien écoutez, l'écotourisme au niveau de la Côte-Nord, je pense que ça fait partie d'un tout, ça fait partie d'un ensemble de développement. Ça fait partie d'une partie d'exploitation ou de la réalisation du bien-être ou de la qualité de vie dans une région.

1175

Et on peut pas - on dit souvent qu'il faut apporter de l'eau au moulin, mais là, le cas qui se présente aujourd'hui, il faut apporter du bois au moulin.

1180

Et si on veut que ce soit par l'écotourisme, différents "éco", le principal, c'est que ça fonctionne, que ce soit réalisable et que dans les meilleurs délais, la compagnie puisse aller de l'avant dans son projet, investir et assurer des emplois à ceux et celles qui en ont présentement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1185

Les gens proposent que le développement de l'île René-Levasseur se fasse justement dans une vision de possibilité de développement de l'écotourisme. Notamment, il y a une nouvelle zone qui a été mise en réserve pour sa préservation.

Comment vous voyez ça, justement, cette approche-là où une partie de l'île pourrait servir à d'autre chose qu'aux fins d'exploitation forestière proprement dite?

1190

**PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

1195

Bien, dans la proposition de Kruger, je pense que Kruger était prêt à consentir qu'il y aurait une aire protégée, de l'ordre d'environ, je crois, vingt pour cent (20 %), qui pourrait être à la fois, servir de régénération, qui pourrait servir d'écosystème, qui pourrait servir aussi d'habitat en matière animale, quand on parle de caribou, d'orignal, enfin tout.

Il faut protéger les espèces qui pourraient être menacées par une coupe. Et de toute façon, ça se fait plus, au niveau des coupes à blanc.

1200

Mais tout ça a déjà été démontré devant le ministère d'Énergie et Ressources. Déjà, Kruger a l'aval du gouvernement en cette matière-là.

1205

Aujourd'hui, le projet qui nous préoccupe, tout ça est compromis, vous comprendrez bien que tout ça est compromis si on peut pas y implanter deux (2) rampes d'accès. Et je pense qu'aujourd'hui, le but de la rencontre, aujourd'hui, on doit s'en tenir exclusivement à la possibilité d'installation des rampes d'accès, pour permettre à la barge de traverser le bois entre l'île

Levasseur et la terre ferme, comme je le disais tout à l'heure, sur une distance de quatre point sept kilomètres (4,7 km).

1210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va regarder ça globalement, comme vous le prônez, on regarde pas ça collé sur l'arbre.

1215 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'avais une question qui m'est venue lorsque vous avez évoqué vous-même la perspective qui nous laisse sur l'aléatoire présentement, lorsqu'on parle de bois d'œuvre et les relations avec les voisins du Sud.

1220

Les MRC nous en parlent, monsieur le maire de Forestville tout à l'heure a évoqué cela aussi, la deuxième et troisième transformations, alors vous, comme député, est-ce que les entreprises comme Kruger, vous avez des discussions présentement?

1225

Parce que s'il y a cet accès à l'île René-Levasseur et à sa ressource naturelle, sa ressource forestière naturelle, à un moment donné, il faut aussi qu'il y ait des débouchés pour la ressource naturelle.

Comment vous voyez ça, vous?

1230

**PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

Bien d'abord, si on veut faire de la deuxième et de la troisième transformations, il faut faire de l'exploitation. Si on commence pas par le début, si on n'a pas de bois à transformer, on pourra pas en transformer. Et le projet qui nous préoccupe, c'est d'abord de l'exploitation.

1235

On va faire de l'exploitation, on va faire l'installation des rampes d'accès, on va faire le transport et là, en entreprise, en scierie, on va commencer à le transformer, et c'est ce qu'on appelle une première transformation.

1240

Il sera plus facile pour Kruger, selon le développement du marché, selon les ententes qu'ils auront prises avec des compagnies "fournitrices" qui ont besoin de bois d'œuvre, de transformer, dans un deuxième temps, le bois d'œuvre, que de faire aujourd'hui que du bois de construction, du deux par quatre (2 po X 4 po), du deux par six (2 po X 6 po), enfin du bois de construction.

1245

S'il y a lieu de transformer, et encore là, il y a une ressource qui est presque inépuisable, par la régénération, sur un certain temps donné, il est assuré d'amener le bois au moulin et là, ça assure le moulin de faire une première transformation ou une deuxième transformation par rapport au bois d'œuvre, mais il y a aussi une possibilité d'élargir son marché, d'investir des sous

1250

supplémentaires, de créer des emplois par le fait même et là, à partir de là, ça devient une compagnie prospère, une compagnie dûment implantée qui fait de la transformation dans une deuxième ou troisième transformations. C'est ça l'important.

1255 Mais on ne pourra pas faire de transformation si on commence pas tout d'abord par l'exploitation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1260 On a compris ça.

**PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

1265 C'est important de bien comprendre!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors merci de votre témoignage.

1270 **PAR M. GÉRARD ASSELIN:**

Merci. Je vous souhaite une bonne fin d'audience!

1275

---

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE - CÔTE-NORD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1280 Nous invitons maintenant la Fédération québécoise de la faune, s'il vous plaît.

**PAR Mme JULIE ROBERGE:**

1285 Bonjour madame la Présidente. Juste pour dire que c'est la Fédération québécoise de la faune-Côte-Nord, même si on est rattaché à la fédération provinciale, mais c'est quand même la position de la Côte-Nord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1290 D'accord.

Vous êtes madame Julie Roberge?

1295 **PAR Mme JULIE ROBERGE:**

Oui. Je suis la coordonnatrice ici, sur la Côte-Nord.

1300 Ça va être assez court, je vais commencer par présenter l'organisme, ensuite les intérêts de l'organisme au projet et quatre (4) points de préoccupations, et quelques recommandations.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, point 4.1, fin de la première phrase.

1305

À ce sujet, elle a fait une demande de bail de location des terres publiques au MRN, comme on nous en a fait part dans la première partie de l'audience publique. La compagnie souhaite que cette rampe lui soit réservée; cependant, elle désire mettre à la disposition du public un quai d'utilité publique sur la rive sud de la traverse.

1310

La FQF se préoccupe qu'il y aura pas de rampe d'accès à cet endroit, et il n'y aura pas non plus de quai public sur la rive nord.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1315

Page 3, point 4.2, fin du premier paragraphe.

On sait que Kruger avait parlé des coupes mosaïques, on pense que ces autres coupes là sont à prendre en considération.

1320

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, point 4.2, fin du deuxième paragraphe.

1325

On sait que ça se fait déjà avec la table de concertation. La fédération n'est pas membre de la table mais quand même, elle trouve que c'est une bonne action de la compagnie qu'on puisse parler avec les utilisateurs, parce qu'on sait qu'il y a des gens, des chasseurs, des pêcheurs qui ont des chalets sur l'île.

1330

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 3, point 4.3, milieu du premier paragraphe.

1335

Je suis pas une spécialiste au niveau forestier mais ce qu'on m'a dit, c'est que les compagnies, leur outil de travail c'était les cartes forestières mais il faudrait valider les données géophysiques et biologiques sur le terrain, afin de s'assurer que les ruisseaux ne seront pas endommagés.

1340 Parce que bon, les rivières, on les contourne, mais des fois, des ruisseaux, ça peut être des zones où il peut y avoir des frayères pour les poissons, dans ces zones-là, alors nous ce qu'on pense, c'est d'être le plus prudent possible étant donné que la Côte-Nord est un territoire encore vierge, sur l'île René-Levasseur plus particulièrement.

1345 LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 4.4).

Page 4, point 4.4, fin du paragraphe.

1350 On n'est pas contre le développement, l'exploitation forestière, mais de faire attention, de pas arrêter, de continuer les connaissances, comment je pourrais dire, d'améliorer les connaissances qu'on a du territoire, étant donné que c'est un territoire qui a jamais été exploité, d'être prudent.

1355 Bien, c'est ça, les commentaires et recommandations, bien, surtout par rapport à l'accès à l'île qui devrait être révisé afin de tenir compte des droits d'accès à l'île par le public. Étant donné que c'est des terres publiques, on pense que c'est important que les gens aient accès à ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Commentaires et recommandations).

1360 Page 4, point 5, fin du paragraphe.

Mais le plus possible avant, mais toujours d'avoir le principe de prudence dans les planifications de travaux forestiers.

1365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage, madame Roberge.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1370 J'ai deux (2) questions, madame la Présidente, et je vais les poser toutes les deux (2) immédiatement parce que je pense que vos réponses peuvent s'enchaîner l'une à l'autre, éventuellement.

1375 Cette rampe d'accès public ou enfin, ce quai d'utilité publique que vous demandez sur la rive nord, sur l'île René-Levasseur, compte tenu que vous semblez nous dire que, bon, cet accès va amener une plus grande affluence, quel qu'en soit l'ordre de grandeur, de villégiateurs sur l'île René-Levasseur, comment voyez-vous les questions de sécurité?

1380 Parce que là, si c'est près des installations des rampes nord de Kruger, les chemins d'accès vers la forêt vont probablement nécessairement être que les chemins utilisés par la

machinerie lourde et les travailleurs, etc., et dans un autre moment, vous nous parlez, toujours dans cette affluence supplémentaire sur l'île, de comportements responsables.

1385 Vous parlez de principes de comportements responsables, est-ce que vous êtes sûre que les villégiateurs actuels, et ceux que vous prévoyez supplémentaires, ont ce comportement responsable et comment, est-ce que vous voyez des cours de comportement en forêt, comment voyez-vous ça?

1390 **PAR Mme JULIE ROBERGE:**

Bien, vous avez posé deux (2) questions, là. La première question, on a vu que le quai sur la rive sud était séparé du quai de Kruger, en faisant deux (2) chemins. Donc moi, dans ce qu'on a pensé, c'est que ce serait vraiment séparé des installations de Kruger.

1395 C'est peut-être pas clair, là, mais nous, c'est vraiment dans le but de donner l'accès aux chasseurs, aux pêcheurs, aux utilisateurs. Mais comment exactement, ça c'est difficile à vous répondre présentement. Je peux peut-être approfondir la question mais pour l'instant, nous, ce qu'on était préoccupé, c'était vraiment l'accès à l'île.

1400 Et votre deuxième question, comportement, la FQF a publié avec, je veux pas me tromper mais la FAPAQ, un code de comportement du chasseur, et puis nous, que ce soit sur l'île René-Levasseur ou que ce soit ailleurs, pour nous, c'est pas différent. Et puis c'est sûr que le plus possible, on veut éduquer nos membres de bien se comporter en forêt et d'en connaître le plus possible sur les écosystèmes. C'est ça notre but, en général.

1405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1410 Madame Roberge, il y a la question d'accès à l'île que vous préconisez pour les chasseurs, pêcheurs, et on peut imaginer pour les observateurs de la nature aussi, pour l'écotourisme.

Il y a aussi à prendre en considération la sécurité, le fait qu'il y ait des exploitations forestières potentielles à un moment donné sur l'île.

1415 Ce mariage-là, cette cohabitation d'usage, est-ce qu'elle pourrait être discutée au niveau de la table de concertation et verriez-vous d'un bon œil d'être invitée, à un moment donné, sur une thématique particulière concernant l'écotourisme et le développement des activités récréotouristiques, l'harmonisation de ces activités-là qui soit discutée au niveau de la table mais avec une thématique où vous pourriez être invités à participer?

1420 **PAR Mme JULIE ROBERGE:**

1425 Oui, ça, je pense que c'est une bonne idée. Comme je dis, la FQF, nous, c'est le principe de gestion intégrée des ressources, et je pense que c'est comme ça, en se réunissant à une

table, qu'on peut se parler des activités autant économiques que sociales, qu'environnementales, donc nous, c'est sûr que - parce que c'est quelque chose qui nous intéresse.

1430 J'ai un collègue qui représente l'Association de chasse et pêche de Manic-Outardes, et c'est sûr qu'on a les mêmes préoccupations. Donc si la FQF pourrait être invitée, on serait très intéressé à participer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1435 Une dernière question, s'il vous plaît, si vous avez la réponse, et si vous l'avez pas et que vous êtes en mesure de nous fournir l'information plus tard, on serait heureuse de la recevoir, est-ce que vous savez le nombre d'utilisateurs, chasseurs, pêcheurs, villégiateurs qu'il y a qui fréquentent l'île, annuellement; est-ce que vous avez un estimé de ça?

1440

**PAR Mme JULIE ROBERGE:**

Ça, j'ai appris, je pense que c'est les dernières audiences publiques, j'ai appris qu'il y avait quarante (40) baux de villégiature.

1445

Mais le nombre de chasseurs et de pêcheurs, ça, je pourrais pas vous dire mais c'est une information que je vais tenter de trouver. Ça m'intéresserait aussi de le savoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1450

Alors merci. On va attendre de vos nouvelles!

**PAR Mme JULIE ROBERGE:**

1455

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1460

Merci beaucoup pour votre témoignage.

---

**MRC DE MANICOUAGAN**

1465

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant les représentants de la MRC de Manicouagan, s'il vous plaît.

1470

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

Alors bonjour madame la Présidente.

1475

Alors j'ai appris, en arrivant aux audiences, que vous aviez pas reçu notre mémoire; vous m'en voyez très désolé et gêné, parce qu'on avait tout fait pour que ce mémoire-là soit chez vous dans des temps préconisés. Maintenant, on comprend pas pourquoi. De toute façon on a pris des actions pour que vous l'ayez cet après-midi.

1480

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est beau, merci.

1485

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

Alors si vous me permettez, étant donné que vous avez pas eu la chance de lire notre mémoire...

1490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On a lu votre résumé.

1495

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

OK! Je suis accompagné de André Blais, qui est l'aménagiste de la MRC et moi, je suis Georges-Henri Gagné, qui est le préfet de la MRC.

1500

Alors on a été, comme la plupart des groupes, un peu délinquant et on a débordé, finalement, du projet initial qui sont les rampes d'accès. Et on a voulu vous faire un portrait de qu'est-ce qu'une région périphérique, la Côte-Nord et la MRC.

Et je vais laisser à monsieur Blais le soin de vous faire ce portrait-là, et je reviendrai en conclusion sur la position de la MRC, et également sur quelques recommandations.

1505

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Alors mesdames, bonjour Mon nom est André Blais, comme on l'a dit tout à l'heure, je suis coordonnateur à l'aménagement.

1510

Nous avons par le passé présenté souventes fois des mémoires aux audiences, que ce soit sur la Toulnostouc ou le débat sur l'énergie, et on procède un peu de la même façon, en décrivant d'abord qu'est-ce que c'est qu'une région périphérique. Nous ne sommes pas la seule région périphérique du Québec, il y en a cinq (5), et on veut surtout pas devenir comme des

1515 régions périphériques qui, actuellement, éprouvent d'énormes problèmes au niveau de leur développement économique, on pense entre autres à la Gaspésie.

1520 Souventes fois, ce qu'on dit, les régions semblent prospères, la Côte-Nord est une région qui semble prospère, qui a beaucoup de ressources effectivement semble-t-il très riches, mais lorsqu'on analyse le contexte de façon un peu plus poussée, on se rend compte qu'il y a des îlots de richesse économique dans un tissu de pauvreté généralisé qui s'étend sur mille deux cents kilomètres (1200 km) de côte. Ça, ça ressemble à notre région, Côte-Nord.

1525 À l'intérieur de ça, il y a des MRC qui se partagent donc des territoires d'appartenance et nous, on pense que les territoires d'appartenance sont les territoires de prédilection pour réaliser du développement. Parce qu'il est difficile, sur une région qui est grande comme un pays, d'essayer d'avoir des concertations et de développer un esprit régional dans lequel on va retrouver tous les champs d'activités et tous les intérêts face au développement de nos régions qui sont basées presque uniquement sur les ressources naturelles qu'on y retrouve.

1530 Alors dans le résumé que j'ai présenté, il y a une introduction qui nous dit un peu qu'est-ce que c'est qu'une MRC. Alors c'est peut-être bon de rappeler qu'une MRC doit faire un schéma d'aménagement et lorsqu'une MRC s'exprime, elle s'exprime en fonction des objectifs de son schéma d'aménagement et de certaines normes du document complémentaire.

1535 C'est aussi, dans notre cas, nous, le gestionnaire municipal du territoire non organisé de la rivière aux Outardes où on retrouve en grande partie l'île René-Levasseur.

1540 Et c'est aussi un corps politique qui exprime son opinion. Le législateur a choisi de l'identifier au niveau politique pour réaliser un schéma d'aménagement, de lui confier des tâches qui, de plus en plus, débordent l'aménagement du territoire, la Loi de police, etc., tous les dossiers relatifs à l'environnement.

1545 Ça s'en vient de plus en plus dans un milieu d'appartenance avec donc des responsabilités accrues aux MRC. Il reste juste à harmoniser et à ajuster la question des MRC à caractère rural, les MRC à caractère urbain; mais ça, on a bon espoir que ça devrait se régler incessamment.

1550 Alors le conseil, quant à lui, a adopté le mémoire suivant qui dit, bon écoutez, notre position sur le projet d'aménager un accès à l'île René-Levasseur, elle se base évidemment sur le schéma d'aménagement.

1555 Or donc, les régions périphériques, comme on le dit, sont pourvoyeuses de ressources naturelles pour l'ensemble du Québec et elles se ressemblent. On dit qu'elles sont tributaires également de leur aménagement, de leur développement, de conjonctures sur lesquelles elles ont peu ou pas de prise. Alors c'est sûr que si, demain matin, la demande mondiale au niveau du bois cesse, la Côte-Nord, la région en particulier va éprouver de sérieux problèmes.

1560 Elles constituent aussi une petite fraction décroissante de la population et ont peu de poids politique sur les décisions qui se prennent. Alors la Côte-Nord, c'est deux (2) députés au fédéral et deux (2) députés au provincial. Ça a pas beaucoup de poids, ça, semble-t-il.

1565 Elles alimentent aussi en matières premières et en ressources énergétiques une bonne partie de tout l'appareil industriel de la province et fournissent un important volume des exportations.

1570 On l'a dit tout à l'heure, la Côte-Nord en particulier, juste pour vous donner un petit exemple, avec un point cinq pour cent (1,5 %) de la population de la province de Québec, la Côte-Nord produit trente et un pour cent (31 %) de production d'aluminium du Québec, vingt-huit pour cent (28 %) des expéditions minérales du Québec, vingt-sept pour cent (27 %) de la puissance électrique du Québec, vingt-deux pour cent (22 %) de la valeur de débarquement des pêches du Québec et quinze pour cent (15 %) de la production forestière du Québec.

1575 Ça fait qu'on contribue beaucoup, et on est sans doute certain, à bien des niveaux, qu'on a une bonne équité face à ce que l'on produit au niveau du Québec, qu'on est bien récompensé pour le beau travail que l'on fait!

1580 Alors l'IRIR, évidemment, montre qu'on n'a pas tout à fait l'équité face aux autres régions, on a souvent abordé cette question-là avec vous, madame Journault, vous vous en rappelez, souvent.

1585 Alors la Côte-Nord, bien, pour ne pas me répéter, toute l'activité est organisée autour de la grande entreprise, et ce qu'on vise, nous autres, au niveau de la MRC Manicouagan, c'est de faire une diversification de l'économie.

1590 On a la responsabilité, effectivement, de faire un schéma d'aménagement, donc d'essayer de prévoir à quoi pourrait ressembler le développement dans les cinq (5) prochaines années, parce que nos schémas d'aménagement sont quinquennaux, et on essaie également de voir de quelle façon on pourrait utiliser et développer les potentiels régionaux.

1595 Alors nous, on se branche principalement sur le maintien des acquis. On ne voudrait pas par exemple que les entreprises forestières, les alumineries, les compagnies qui oeuvrent dans le domaine de l'exploitation minière quittent la région. On veut maintenir ces acquis-là.

1600 Par contre, on veut aussi favoriser le développement de nouvelles sources d'approvisionnement, dont le bois qu'il est question actuellement, dans le présent débat.

1600 Notre territoire, bien, il est très vaste. Pour vous donner une idée, les monts Groulx et l'île René-Levasseur sont situés dans le TNO de la rivière aux Outardes, ce TNO là représente trente-sept mille quatre cent trente-deux kilomètres carrés (37 432 km<sup>2</sup>) et c'est trente-neuf mille quatre cent soixante-deux kilomètres carrés (39 462 km<sup>2</sup>) de superficie totale. Donc il n'y a pas

une grosse partie de terre qui n'est pas publique, dans laquelle on retrouve les municipalités et certaines propriétés privées.

1605 Alors le fait que les territoires soient publics, ça amène également le gouvernement, les ministères à prendre des décisions souventes fois en notre place et lieu, ce qui est normal; semble-t-il qu'ils sont élus pour ça, démocratiquement, pour exercer un pouvoir et de nous accorder également certaines possibilités.

1610 Alors outre l'aménagement, la MRC possède des compétences en matière d'évaluation foncière, d'urbanisme, de vente pour taxes, de protection contre l'incendie, d'érosion des berges, d'aéroport régional, du schéma d'incendie, de gestion des matières résiduelles, du comité de sécurité publique avec la Loi de police, protection du territoire agricole et droit de produire, des plans d'urgences et, à venir, la protection civile et probablement toutes les autres fonctions que le gouvernement va vouloir se départir, qu'il va adresser probablement dans les MRC. C'est sa  
1615 volonté, semble-t-il, présentement.

Alors nous, de notre région, ce qu'on fait ressortir, c'est qu'au niveau de la multiresource que l'on possède, la forêt est importante parce qu'elle permet le maintien, depuis 1937, d'une  
1620 papetière. Alors c'est un fait probablement unique sur la Côte-Nord, qu'il y a une compagnie qui s'est installée chez nous, une multinationale, qui est là depuis 1937 et qui est encore présente aujourd'hui. Alors ça, c'est rare.

On a également trois (3) scieries, qu'on souhaite qu'elles vont rester le plus longtemps possible sur la Côte-Nord.  
1625

On a les métaux, avec Alcoa, qui est rendue une des usines les plus importantes au niveau du Québec.

On a évidemment l'énergie, avec le complexe hydroélectrique Manic-Outardes.

1630 On a le port de mer qui représente également un gain certain au niveau de l'entrepôt à grains.

Et également les pêches commerciales et du tourisme.

1635 Et on a, pour relier tout ça, un réseau routier simple. On a un axe est-ouest qui s'appelle la 138, et on a un axe nord-sud qui s'appelle Baie-Comeau-Fermont-Wabush-Labrador City-Goose Bay-Carwright-Red Bay-Blanc-Sablon et l'île de Terre-Neuve. Alors maintenant, il y a un périple qui peut se faire, il y a un circuit qui peut se faire et qui peut regrouper l'ensemble des provinces de l'Est du Canada, et qui peut s'orienter directement vers le marché américain.

1640 Et ce périple-là, pour nous, il est peut-être comparable à celui de l'Alaska, qui fait malheureusement un aller-retour, alors que nous, on peut faire une boucle. Alors c'est, dans l'avenir, un domaine dans lequel il faut penser qu'il y ait des développements majeurs, alors la qualité de la route doit être là.

1645            Alors la loi, en fonction également des Affaires municipales, nous oblige à gérer le TNO comme si c'était une municipalité et aussi avec ses lois connexes, donc charger des taxes en évaluation foncière, etc.

1650            La MRC, dans son schéma d'aménagement, elle, elle a établi des orientations et des objectifs. Je vais vous en faire rapidement la lecture!

1655            Alors le premier objectif qu'on a, c'est de favoriser le développement économique du territoire en conservant les acquis actuels et en mettant en valeur ses potentiels, ce que je vous ai dit tout à l'heure;

                 La diversification de l'économie régionale pour contrer la mono-industrie. Donc on vise, nous, la polyvalence de l'utilisation du territoire;

1660            La MRC est en accord avec les projets de développement et de mise en valeur de la forêt qui constituent sa base économique. Alors tout ce qui s'appelle économie reliée à la forêt, on est en accord avec ça;

1665            On favorise la construction de chemins d'accès à la forêt à des fins d'exploitation forestière et pour le développement d'autres activités telles la villégiature, la chasse, la pêche, l'écotourisme, la protection contre l'incendie, la prospection minérale, etc.;

1670            On favorise également la création de deux (2) réserves écologiques, qui sont d'ailleurs identifiées au niveau du schéma d'aménagement, les monts Babel et du lac Fléché, de même que les aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, partie nord-est, ainsi que le projet de réserve mondiale de la biosphère;

1675            Dans les zones de contrainte relative au marnage en bordure des installations hydroélectriques du complexe Manic-Outardes, des aménagements sont autorisés pour des fins d'exploitation forestière et d'autres activités selon certaines conditions;

                 Et évidemment, on favorise le développement durable.

1680            On a fait également un petit chapitre sur le développement forestier avec les orientations et objectifs du gouvernement. Parce qu'évidemment le gouvernement, à l'intérieur de ça, prend des décisions importantes, puisqu'on vous l'a dit tout à l'heure que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ou à peu près de notre territoire était constitué de territoire public, donc qui relève du ministère.

1685            Alors en vertu de la Loi sur les forêts, le MRN attribue des volumes de bois à des bénéficiaires, donc des CAAF, sous forme de garantie d'approvisionnement;

Forêt Québec évalue la possibilité forestière et, selon les besoins des bénéficiaires, accorde un CAAF dans un territoire donné, avec le principe du rendement soutenu, tel que prévoit la politique;

1690

Le MRN offre aussi aux MRC la possibilité d'obtenir des lots intramunicipaux, ce qu'on appelle des terres publiques intramunicipales, pour fins de gestion multiresource;

1695

Les TPI situées dans des CAAF, même dans les limites municipales, ne sont pas accordées par le MRN, ce qui limite grandement les possibilités de gestion multiresource. Alors dans le programme qui existe présentement, on peut pas revendiquer des terres publiques intramunicipales si ces terres-là sont comprises dans des CAAF.

1700

Et comme, dans l'est de notre région, les municipalités de Franquelin, Godbout et Baie-Trinité ont des CAAF qui s'étendent jusqu'à la limite des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent, bien, ça nous donne pas beaucoup de possibilités pour aller exploiter les terres publiques à l'intérieur de ces territoires municipaux là où sont localisés principalement les potentiels relatifs aux petits fruits, à l'écotourisme, la villégiature, etc.

1705

Alors ça, on trouve que c'est peut-être un empêchement, c'est pour ça qu'on voulait le signifier, qu'il y aurait lieu peut-être de faire ajuster certains programmes de la part du ministère, afin que l'on soit équitable envers la Côte-Nord. Si le programme s'applique sur des terres morcelées dans des limites municipales ailleurs, on souhaiterait qu'il s'applique de la même façon ici, sauf qu'ici il n'y a pas de terres morcelées;

1710

Donc les territoires municipaux, on retrouve ces potentiels agricoles;

1715

Le gouvernement a adopté une politique sur la ruralité et énonce qu'il entend adapter et moduler ses programmes et mesures afin de tenir compte des spécificités des milieux. Alors nous autres, on souhaite qu'il tienne compte, effectivement, dans ses mesures, qu'il adapte ses programmes à l'échelle de la Côte-Nord, qui est un modèle bien particulier.

1720

Je pense que la plupart des intervenants, tout à l'heure, vous ont bien décrit qu'est-ce que c'était que la Côte-Nord;

1725

La MRC demande au MRN, on a fait une demande dans ce sens-là, d'enlever les CAAF à l'intérieur des limites des municipalités. Cependant, ce faisant, si jamais le gouvernement est d'accord avec nous, c'est que probablement qu'il va enlever le calcul de possibilité aux bénéficiaires, qui va bousculer un autre bénéficiaire. C'est surtout ce qu'on veut éviter, on veut pas se chicaner avec les bénéficiaires. Nous autres, on voudrait essayer de récupérer des parties multiresources pour pouvoir les développer.

1730

Alors dans ce cas-ci, il faut préciser cependant que Kruger n'a pas de CAAF dans les territoires municipaux. Mais si jamais le gouvernement accédait à notre demande, c'est qu'il pourrait bousculer Abitibi Consol qui viendrait bousculer Kruger. Ils se bousculent entre eux, ça

a l'air que c'est de bonne guerre mais nous, ce qu'on veut éviter, c'est les chicanes qui pourraient résulter de ça, qui pourraient pénaliser un peu tout le monde. C'est ce qu'on veut pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1735

D'habitude, on pose pas de question lorsque vous présentez un mémoire, mais je vais vous demander quand même: ça représente quel pourcentage du territoire, ça, ce que vous souhaiteriez?

1740

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Le territoire municipal?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745

Oui, multi-usage que vous revendiqueriez.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1750

Environ six cents kilomètres carrés (600 km<sup>2</sup>), six mille kilomètres carrés (6000 km<sup>2</sup>), pardon.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1755

Six mille (6000 km<sup>2</sup>) sur un total de?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1760

Sur trente-neuf mille kilomètres carrés (39 000 km<sup>2</sup>). Ce qu'on revendique, c'est dans les territoires municipaux, ça représente six mille kilomètres carrés (6000 km<sup>2</sup>) environ, sur un total de trente-neuf mille kilomètres (39 000 km<sup>2</sup>) qui représentent toute la région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1765

Et sur le six mille (6000 km<sup>2</sup>) que vous souhaiteriez récupérer, il y a quelle partie qui est exploitée au plan forestier?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1770

Très peu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très peu?

1775 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Il y a quelques endroits où l'on fait des coupes sélectives ou qu'il y a peu d'interventions, mais en général, ces territoires-là sont conservés pour des fins de calcul de possibilité.

1780 Alors on comprend très bien une compagnie, un bénéficiaire qui a par exemple une certaine allocation de ne pas voir arriver d'autres personnes qui vont demander d'enlever des parties de territoire, parce que ce calcul-là fait partie de leur approvisionnement; ils tiennent jalousement à ce calcul-là, et on les comprend.

1785 Mais nous autres, ce qu'on voudrait pas, c'est arriver et provoquer dans ça des chicanes, avec ces donneurs d'emplois là qui sont quand même très importants pour nous, on le reconnaît.

1790 Par contre, on pourrait peut-être utiliser des parties de territoire qui sont présentement sous-utilisées ou qui possèdent un potentiel faible et là, pouvoir les concéder à l'intérieur des terres publiques intramunicipales et y aller graduellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1795 Il y a un Sommet sur les régions qui a été annoncé pour l'automne, ce sera peut-être l'occasion d'une belle concertation pour la région et de présenter des options.

Parce que nous, vous comprenez, on essaie d'avoir une dimension globale mais quand même, notre mandat, on le limite, quand même.

1800 Alors je vous inviterais à présenter votre opinion, votre suggestion à ce sommet-là. Ça va être important.

Mais c'est important de le recevoir ici aussi, vous êtes libre de témoigner, c'est une information que vous nous donnez et c'est très utile.

1805 Mais ceux qui auront à prendre les décisions sur ces aspects-là, je pense qu'ils peuvent vous aider. Je veux simplement vous le dire, je pense que ça va être davantage au niveau du Sommet sur les régions.

1810 **PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

Je voulais juste vous confirmer, madame la Présidente, effectivement, on va être présent au Sommet des régions, au rendez-vous des régions, et c'est dans notre coffre à outils.

1815 Et d'ailleurs, nous avons même des solutions pour le gouvernement, pour justement pallier à la perte des territoires qu'on réclame. Entre autres par exemple, on sait que les entreprises forestières, aujourd'hui, ont changé considérablement leurs méthodes de récolte et on pourra, avec ça, sûrement augmenter le potentiel. Ça fait qu'en augmentant le potentiel de

1820 production, on pourra peut-être se permettre de diminuer un petit peu les superficies, pour atteindre les mêmes rendements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1825 Parce que pour vous avoir entendu à d'autres occasions aussi, vous privilégiez les approches de partenariat, au niveau de la région.

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

1830 Effectivement. Comme vous venez de dire, madame la Présidente, c'est pas la première fois qu'on présente des mémoires à votre Commission, et effectivement, nous tapons toujours sur le même clou.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1835 Vous pouvez continuer!

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1840 Merci de cette intervention.

Effectivement, nous considérons que les audiences du BAPE sont très importantes pour qu'on puisse exprimer dans l'ensemble ce que représentent les interventions d'entreprises ou des différents secteurs d'activités qui ont à œuvrer chez nous.

1845 Juste faire un mémoire ou présenter une position sur un projet d'accès, bien, pour nous, c'était pas suffisant, parce qu'il faut impliquer tout ce rendement-là autour de l'ensemble du secteur. Alors ces équipements-là sont majeurs pour nous, parce qu'ils visent justement la multiresource.

1850 En ce qui concerne, nous autres, l'île René-Levasseur, le projet d'accès donc tel que présenté par Kruger, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il est conforme aux objectifs du schéma, du document complémentaire, et il est également conforme aux règlements d'urbanisme du TNO.

1855 La MRC est favorable et donne son appui car il présente une consolidation du secteur forestier, le développement d'un nouveau secteur d'exploitation de la ressource et contribue au développement polyvalent du territoire à des fins autres que forestières.

1860 L'île René-Levasseur constitue pour la MRC un secteur remarquable pour la géologie des sites intéressant d'abord et avant tout le géologue. Sur le plan forestier, l'ensemble de l'île René-Levasseur, pour nous, est comparable aux strates forestières typiques de cette latitude, elle peut donc être exploitée selon les normes de Forêt Québec.

1865 Les secteurs les plus particuliers de l'île sont protégés par une réserve écologique, la partie des monts Babel, et dans le cadre de la Politique des aires protégées, la partie nord-est du territoire insulaire, au niveau des paysages.

1870 D'autre part, la partie centrale de l'île a été explorée par une compagnie minière qui a effectué du carottage, considérant la présence de nickel, de cuivre, de platine à forte teneur résultant de l'impact du météorite qui a eu lieu il y a deux cent dix millions (210 M) d'années. Ce gisement serait comparable à celui de Sudbury en Ontario.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1875 On va demander à l'entreprise Kruger leur collaboration. Est-ce que vous auriez une carte qui nous situerait l'île, et puis je vous demanderais de présenter, localiser justement ce que vous venez de nous dire.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1880 C'est immédiatement au sud de la réserve écologique. Au centre de l'île, où il y a eu du carottage.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1885 On va quand même le regarder sur la carte. Ça s'en vient!

Pendant que ça s'en vient, pourriez-vous nous dire, justement, dans certains mémoires on nous a dit, bon, c'est dépassé, ça, il y a plus rien qui se passe là, à notre connaissance c'est inactif.

1890 Est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1895 Si?

**PAR LA COMMISSAIRE:**

1900 On nous dit que les claims sont devenus obsolètes ou maintenant inactifs. Est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1905 Moi, je n'ai pas d'information à savoir si les claims sont actifs ou non. Par contre, je sais une chose, c'est que l'investigation qui avait été faite dans le temps par une compagnie, je crois

que c'est La Sarre, la minière La Sarre, n'avait pas permis de compléter pour différentes considérations financières et techniques, l'investigation qui avait été faite à cet endroit-là.

1910 Par contre, comme aménagiste et comme planificateur du futur, si on peut dire, il faut s'attendre qu'à un moment donné, ce secteur-là va être en demande, au niveau de l'exploitation minérale.

1915 Et si ce secteur-là devient en demande, parce qu'on parle d'un gisement comparable à Sudbury en Ontario, c'est quand même très important, et si ça devient un secteur de développement, bien, il faut s'attendre, dans un avenir assez rapproché, que ce secteur-là va être aussi développé, et on aura sans doute des audiences à ce moment-là, à savoir si on veut développer le secteur minier, est-ce qu'on veut développer le secteur des ressources minérales.

1920 Nous, on pense qu'il faut qu'on développe notre région à l'égard de ses richesses naturelles, parce qu'on ne vit que de ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1925 Et comment voyez-vous la cohabitation harmonieuse de l'exploitation minière justement sur l'île à proximité d'une réserve écologique et d'une zone qui pourrait être protégée pour fins par exemple d'écotourisme ou quoi que ce soit.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1930 Ça peut être difficile. Ça peut être difficile, effectivement, mais ça peut aussi être réalisable.

1935 Je voudrais juste vous mentionner qu'on a, entre autres responsabilités, celle de faire un schéma d'aménagement et de le maintenir en vigueur et également de développer notre région. Donc il faut cohabiter.

1940 Et je dois vous dire qu'on est des partenaires dans la réserve écologique des monts Babel, avec les Autochtones de Betsiamites, nous sommes des partenaires pour la surveillance de cette réserve-là.

Nous sommes également des promoteurs pour la réserve mondiale de la biosphère. La MRC Manicouagan est un des promoteurs. Et également, on est en accord avec les aires protégées qui ont été déclarées et sur l'île René-Levasseur, et dans les monts Groulx.

1945 Et nous, en ce qui nous concerne, on dit, oui, c'est ça, mais si on regarde aussi au niveau forestier, on va parler au niveau forestier, on dit que la strate forestière qui est sur l'île est comparable à ce qu'on retrouve de chaque côté et au sud de l'île, donc on se dit, oui, on peut également exploiter la forêt sur l'île, parce que c'est la même strate.

1950 Au niveau minier, on se dit, s'il y a une source de minerai intéressante et si on peut l'exploiter, et si on peut le faire d'une façon durable et d'une façon où on peut et cohabiter avec l'écotourisme, parce que probablement qu'il va y en avoir, parce que l'accès à l'île va être plus facile quoique nous, l'écotourisme, on l'avait beaucoup plus orienté vers les monts Groulx, à cause de l'accessibilité, c'est sûr que sur l'île René-Levasseur, ce qui serait vraiment intéressant pour l'écotourisme, ce serait d'avoir accès à la réserve des monts Babel, mais on n'aura pas accès; on n'aura pas accès, c'est une réserve.

1955 Alors on va peut-être avoir accès à l'aire protégée qui aura été déclarée, dépendamment du degré de protection qu'on lui donnera. C'est pas encore fait.

1960 Mais moi, je me dis, oui, c'est possible de cohabiter, autant pour le développement minéral, que le développement forestier, que le développement touristique. Et également de protéger aussi nos aires particulières, entre autres la réserve, les aires protégées et les monts Groulx.

1965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, vous pouvez continuer.

1970 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Effectivement, pour le conseil, l'île revêt une certaine importance, mais l'importance majeure, nous, dans ce secteur-là, on pense qu'il s'accroche au secteur des monts Groulx beaucoup plus qu'à l'île elle-même. Elle a un potentiel intéressant au niveau de sa géologie mais quant au reste, qui, en matière de tourisme, de géotourisme à l'intérieur de ça s'aperçoit qu'il est sur un astroblème? Il y a pas personne qui s'aperçoit de ça, tu es sur une colline.

Tu vois ça ailleurs, tu vois ça dans un centre d'interprétation.

1980 Même les particularités je dirais géologiques qu'on peut rencontrer dans ces secteurs-là, il faut être un spécialiste pour les déceler. C'est pas comme une marmite de géant où on peut voir un trou.

1985 Vous m'aviez demandé tout à l'heure d'identifier la zone, alors c'est juste ici, au sud. C'est juste ici.

Et il y a eu aussi des vérifications qui avaient été faites dans ce secteur-là. Et la compagnie a arrêté parce qu'elle avait des problèmes financiers.

1990 Alors on précise également que dans la proposition que nous avons faite au niveau de l'aire commune avec les changements qui s'en viennent sur les unités d'aménagement forestier, c'est qu'avec le tracé également de la limite nord, notre région va perdre environ mille cinq cents kilomètres carrés (1500 km<sup>2</sup>) de possibilité forestière annuellement, parce que le nouveau tracé

1995 de la limite nord va faire en sorte que dans cette unité-là - et c'est le secteur de Kruger qui va être le plus affecté par ça.

Alors à l'échelle de la région, c'est quand même important pour nous, cette perte de possibilité là, parce que ça se traduit évidemment par des emplois, du maintien d'emplois et du développement d'emplois.

2000 Alors le projet comme tel, comme je vous disais tout à l'heure, nous sommes d'accord avec. On favorise l'écotourisme de géologie qui s'adresse à une clientèle donc, je veux dire, très spécialisée, peu nombreuse.

2005 Pour ces raisons, la MRC est d'avis qu'il y a lieu de développer l'île René-Levasseur en fonction de ses potentiels, tout en préservant certains aspects particuliers de l'île, à l'intérieur de ce qu'on appelle en général le développement durable.

2010 Et puis on est en accord, finalement avec l'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation proposées par Kruger, sauf peut-être pour la recommandation numéro 19 relative à la qualité de l'air et au bruit.

2015 Nous croyons que cet impact sera important pour les villégiateurs actifs du lac Paradis, parce que le chemin qui conduit de l'embarcadère jusqu'à la zone située près de la route 389, pour effectuer le transbordement de bois, il passe le long du lac Paradis où il y a certains villégiateurs qui sont installés là depuis nombre d'années. Par contre, c'est pas des résidents qui sont là évidemment à l'année, ce sont des gens qui peuvent être dérangés effectivement par le bruit, les freins moteur et surtout la poussière. Mais Kruger, là-dessus, nous dit qu'ils utilisent des abat-poussière dans des périodes.

2020 Et ça doit être sûrement vrai, parce qu'évidemment on va pas vérifier ce qu'ils font, sauf qu'on n'a pas vraiment, on n'a pas beaucoup de plaintes, on n'a jamais eu de plaintes de faites, de la part des citoyens, puisque nous sommes le municipalité du TNO, on aurait dû avoir normalement des plaintes, mais on n'a pas eu de plaintes des citoyens à l'effet que c'est invivable à cause des poussières et des bruits.

2025

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

2030 Alors en conclusion, madame la Présidente, c'est ça, c'est que nous, on est en accord bien sûr avec le projet. On est favorable, bien sûr, à l'implantation des accès à l'île René-Levasseur, autant pour la période de construction que pour également l'exploitation.

2035 Et comme d'autres groupes l'ont mentionné cet après-midi, on reconnaît l'importance de la table de concertation qui a été mise sur pied par Kruger, et on souhaite que cette table-là soit maintenue par l'entreprise, dans le même esprit puis également avec la même implication positive.

André vient de faire mention de l'item numéro 19 de Kruger, concernant nos villégiateurs du lac Paradis, donc j'élaborerai pas là-dessus.

2040

Il y a une autre problématique qu'on avait vue, c'est au niveau du ravitaillement des barges, au niveau des hydrocarbures. Alors on demande à Kruger d'être quand même prudent pour pas qu'il y ait de déversement dans ces eaux-là, parce que complètement au sud, vous comprendrez qu'il y a des municipalités qui boivent cette eau-là.

2045

Finalement, on dit aussi qu'on est en accord avec la construction de chemins d'accès sur l'île, pour favoriser justement l'utilisation polyvalente du territoire.

2050

Alors en conclusion, effectivement, oui, on est en accord avec le projet de Kruger, et comme on disait tantôt, je pense qu'on est capable de cohabiter en conservant nos aires protégées, nos réserves écologiques et notre développement écotouristique, tout en développant aussi l'industrie forestière.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2055

Merci, monsieur Gagné, monsieur Blais, pour votre témoignage.

On a quelques petites questions.

2060

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Je voudrais revenir, monsieur Gagné et monsieur Blais, sur une précision que je vous demande.

2065

Vous nous avez dit tout à l'heure que l'entreprise minière provenait de l'Abitibi, La Sarre. Nous, on avait, dans un document, Minéraux Manic. Est-ce que c'est la même?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

2070

Non, je ne crois pas que ce soit la même.

2075

Moi, ce que je vous parle, ce qui s'est passé, ces vérifications-là, ces sondages-là, carottages, ont été faits je crois dans les années 87-88. Et cette minière-là a abandonné ses recherches parce qu'ils ont eu des problèmes, ils ont pas rencontré non plus le gisement qu'ils espéraient trouver. Mais ils ont été obligés d'arrêter pour des raisons techniques et financières.

2080

Mais le potentiel, parce qu'un impact météoritique, normalement on retrouve énormément de ce type de minéraux là en grande concentration, qui peut devenir très important, comme on dit qui est comparable à Sudbury.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2085 D'où vient cette information, justement? Puisqu'ils ont arrêté l'exploration, comment pouvaient-ils - c'était tout simplement un potentiel qu'ils évaluaient?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

2090 Bien, c'est parce que lorsqu'il y a de ce type de formation, un astroblème ou une chute météoritique, généralement, lorsqu'il y a une résurgence comme il se passe là, l'effet du magma, le magma remonte à la surface et le météore lui-même est riche en minéraux, alors généralement, quand on rencontre ce type de formation là, ce sont ces métaux-là que l'on retrouve.

2095 Si ça vous intéresse, plus avant, on pourrait vous faire parvenir la documentation que La Sarre nous avait envoyée à l'époque, qu'on a heureusement conservée en archive.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2100 D'accord.

2105 Je reviens donc à la question que vous a posée madame la Présidente, madame Journault: comment voyez-vous la protection, par une zone tampon, de la réserve écologique, dans la perspective où vous semblez souhaiter que soit mise en valeur davantage, éventuellement, la possibilité minéralogique, minière?

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

2110 Vous faites allusion à la zone tampon qui a été proposée tout à l'heure par un autre groupe. Écoutez, moi, ce que j'en sais, je suis pas un expert et je suis pas allé non plus marcher les lieux, mais ce qu'on me dit et ce que le représentant de la MRC Manicouagan me dit concernant la protection de la réserve écologique, c'est qu'on est justement, on a déjà inclus dans la réserve écologique une zone tampon; c'est déjà inclus dans la réserve.

2115 Ça veut dire, en tout cas en ce qui me concerne, on va quand même le vérifier, mais en ce qui me concerne, cette zone tampon là est déjà incluse dans la réserve. Au moment où on a créé la réserve, on avait prévu justement qu'il y ait cette zone tampon-là.

2120 Si jamais c'est le cas, on pourra le vérifier, je pense qu'à ce moment-là, on n'aurait pas besoin de zone tampon supplémentaire.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2125 Parce qu'on nous parlait de limites naturelles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2130 Je vous réfère en première partie d'audience publique en tout cas, nous aussi on fait des recherches là-dessus, mais en première partie d'audience publique, je me souviens du témoignage de monsieur St-Onge qui nous a dit que le pourtour de la réserve, à l'exception de la partie sud, était délimité par des considérations géomorphologiques qui permettaient une limitation plus évidente de la réserve écologique, mais quant à la partie sud, ce n'était pas le cas.

2135 Mais de toute façon, on va quand même aussi vérifier auprès des ministères.

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

On va être à deux (2) à travailler là-dessus.

2140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on se donnera des nouvelles! Mais par écrit!

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2145 Un dernier point.

Vous demandez au gouvernement d'être partie prenante lors de l'allocation de CAAF.

2150 En première partie d'audience, on a appris que l'attribution des terres, c'était au niveau gouvernemental, qu'il y avait des consultations à différents niveaux du public, si on peut le dire au sens large, mais qu'au niveau de l'attribution des CAAF, c'était du ministère des Ressources naturelles qui, sur certains éléments, consultait la FAPAQ et le ministère de l'Environnement. Ça semblait se faire en chapelle un petit peu plus restreinte.

2155 Là, vous demandez de faire partie des offices! Alors comment voyez-vous ça, comment pensez-vous réussir à abattre les murs?

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

2160 Effectivement, le ministère, c'est son petit bébé et le garde très précieusement. Et nous, historiquement, on réclame d'être partie prenante dans l'attribution des CAAF, pour une raison entre autres, c'est qu'à partir du moment où ces CAAF là sont donnés ou attribués aux entreprises forestières, elles reviennent et ont l'obligation de nous consulter.

2165 On se dit, pourquoi on n'est pas en amont plutôt qu'être en aval, parce que de toute façon, les entreprises forestières doivent venir nous consulter.

2170 Ça fait qu'on dit au gouvernement, associez-nous à l'attribution de ces CAAF là, on connaît le territoire, en plus on a le mandat d'aménager ce territoire-là et on doit le développer. Donc pourquoi pas nous inclure dans cette démarche-là.

Et bien sûr, on a profité de votre tribune pour soumissionner!

2175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2180 Alors je suis convaincue que vous allez aussi soumissionner dans quelques mois, lorsqu'on va discuter du développement des régions sur l'ensemble du Québec. C'est une répétition que vous avez faite avec nous?

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

2185 Vous parlez du rendez-vous?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, pour le rendez-vous des régions.

2190

Alors je vous remercie beaucoup de votre témoignage.

**PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

2195 Merci madame.

---

#### L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE MANICOUAGAN

2200

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous appelons maintenant l'Association touristique régionale de Manicouagan.

2205 **PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

Bonjour. Je vais essayer d'y aller quand même assez brièvement. Je vais vous faire une petite présentation de l'Association touristique, ainsi que le projet de développement, et les recommandations et la position de l'Association touristique face à l'accès à l'île René-Levasseur.

2210

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, "Les axes de développement", fin du premier paragraphe.

2215 Qui est la route 389, celle qui mène de Baie-Comeau jusqu'à Fermont; le périple, mais la route, nous, on l'arrête à Goose Bay, présentement.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2220 Page 2, "Les axes de développement", deuxième paragraphe.

... un cadre écotouristique. Je vais préciser un petit peu le cadre écotouristique ici. C'est pas seulement d'aller faire du tourisme dans un milieu naturel, c'est un petit peu plus large que ça, un petit peu plus encadré que ça.

2225 Quand on dit écotouristique, ça veut dire en harmonie avec la nature, évidemment, où il y a interprétation, éducation et sensibilisation, le tout dans une expérience touristique complète et intégrée et, je vous dirais, dans un cadre serré et non pas seul dans la nature.

2230 Quelqu'un, exemple, qui irait sur l'île René-Levasseur, dans la nature, c'est pas un écotouriste. S'il laisse ses affaires, ses déchets derrière lui, à ce moment-là ce n'est pas du tout un écotouriste.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2235 Page 3, fin du premier paragraphe.

2240 Parce qu'un petit peu comme on mentionnait tout à l'heure, l'axe à ce moment-là deviendrait pratiquement - on prévoit un potentiel assez intéressant de développement, comparable à celui de la route de l'Alaska, du côté ouest du continent.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2245 Page 3, fin de la troisième phrase du troisième paragraphe.

Et ce, sans aucune promotion, sauf le bouche à oreille. En 2002, par contre, la croissance a été de dix pour cent (10 %) supérieure à celle de 2001; et encore là, c'est seulement par couverture de presse, on a fait venir des journalistes, couverture de presse et le bouche à oreille. Là, je parle de l'axe nordique mais je parle principalement du massif des monts Groulx, à ce moment-ci.

2250 Pour le dix pour cent (10 %), c'est l'augmentation des destinations nordiques qui comprenait également la visite de Manic 5 et la destination vers Fermont. D'ailleurs, la saison touristique fut une des meilleures pour Manic 5, entre autres de nombre de visiteurs.

2255

2260 Les objectifs marketing de l'Association touristique pour la TransQuébec-Labrador sont évidemment pour le produit chasse et pêche, au niveau développement, c'est vraiment d'assurer le support aux pourvoyeurs, parce qu'on a quelques pourvoiries seulement dans ce secteur-là, c'est en développement. Et au niveau de la mise en marché, on entend de réévaluer le positionnement en fonction de l'offre et des intérêts des marchés, et ce avec la Fédération québécoise des pourvoyeurs qui a un rapport marketing complet sur le sujet. On est en train de revoir notre positionnement avec eux et nos pourvoyeurs membres de cette association-là.

2265 Et pour l'aventure et l'écotourisme, c'est promouvoir et développer le tourisme d'aventure; développer le tourisme scientifique, dans un certain sens pour l'astrolème Manicouagan; protéger la valeur écologique, éducative et scientifique de l'axe nordique, dont entre autres le triptyque monts Groulx, l'astrolème Manicouagan qui est l'île René-Levasseur et le barrage Manic 5; et la mise en marché de la TransQuébec-Labrador, du chemin de fer QNSL et la TransLabrador Highway, pour boucler la boucle un petit peu, pour l'axe nordique.

2270 La mise en valeur de la TransQuébec-Labrador et de ses produits! Pour l'Association touristique régionale Manicouagan et ses partenaires, la préservation et la mise en valeur de la TransQuébec-Labrador et des sites monts Groulx, l'île Levasseur astrolème Manicouagan et du barrage Manic 5, passent par la constitution d'une réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO, car chacun de ces sites bénéficie de particularités uniques au monde.

2275 Je ferai pas l'historique du barrage Manic 5 ni de toute la description de l'astrolème ou les monts Groulx, mais je vais m'attarder sur les principaux points d'intérêt.

2280 Manic 5:

C'est le deuxième plus grand complexe hydroélectrique en importance au Québec;

C'est le plus grand barrage à voûtes multiples et contreforts au monde;

2285

Il retient cent trente-huit virgule huit milliards de mètres cubes (128,8 MM m<sup>3</sup>) d'eau claire jusqu'au réservoir à l'île René-Levasseur;

2290 Il a une reconnaissance nationale et internationale et il constitue évidemment un symbole pour la nation québécoise;

C'est un produit à maturité au niveau touristique, il reçoit environ dix mille (10 000) visiteurs par année, avec une tendance à la hausse au cours des deux (2) dernières années;

2295 Et évidemment, avec le barrage Manic 2, il constitue, les deux (2) barrages ensemble, les visites touristiques des barrages les plus appréciées au Québec.

Donc c'est les points majeurs qui sont à peu près uniques à Manic 5, c'est pour ça qu'on l'inclut dans le projet de réserve mondiale de la biosphère.

2300 Au niveau maintenant de l'île René-Levasseur, l'astroblème Manicouagan, les principaux points d'intérêt sont que:

2305 C'est le deuxième plus grand cratère météoritique au monde, avec quatre-vingt-huit kilomètres (88 km) de diamètre, le plus grand en termes d'impact métamorphique, c'est-à-dire qui a touché, l'impact, directement, qui a laissé sa trace dans le sol;

C'est un intérêt géologique exceptionnel;

2310 Il date d'environ deux cent dix millions (210 M) d'années;

Avec des sommets de trois cent cinquante mètres (350 m) à neuf cent quarante mètres (940 m);

2315 Il est accessible par la route, ce qui est pas le cas de l'autre météorite qu'on retrouve en Ontario;

C'est un produit avec un potentiel de tourisme, pour le tourisme scientifique, l'exploration et la recherche, ainsi que pour le tourisme de plein air, la randonnée et l'excursion, la chasse et la pêche, principalement sur le réservoir Manic 5, pour la pêche.

2320 Pour les monts Groulx, les principaux points d'intérêt sont que:

2325 C'est la troisième chaîne de montagnes en importance au Québec, en termes de superficie, environ cinq mille kilomètres carrés (5000 km<sup>2</sup>), soit les troisièmes après les Torngat et les Laurentides;

C'est le sixième en importance au niveau des sommets avec plus de trente (30) sommets de mille mètres (1000 m);

2330 C'est le seul dans le climat arctique accessible à partir de la route. À peine quatre (4) heures, on monte jusqu'aux monts Groulx. Donc à partir de trois heures-trois heures et demie (3-3 ½) de Baie-Comeau, et après ça quatre (4) heures de marche, on atteint. C'est comme si on partirait du bord du fleuve Saint-Laurent jusqu'au pôle Nord, vous allez retrouver le même climat arctique;

2335 Et c'est un des seuls endroits au monde où on peut observer ce tel changement climatique là dedans;

C'est un milieu fragile évidemment, à cause des tourbières et de la taïga originelle;

2340 Il y a une diversité écologique, comme je mentionnais, on part de la forêt boréale au pied des monts jusqu'à la toundra arctique au sommet;

- 2345 C'est un produit encore là en émergence, qui se développe tranquillement pas vite;
- Qui est très agréable pour le ski de randonnée, les excursions, évidemment le "trekking"; les randonnées, encore là c'est l'effet, on a l'impression d'être dans un territoire vierge, il y a pas de sentiers, donc autonomie complète;
- 2350 Et il y a une reconnaissance par la presse internationale, principalement en France, en Suisse, en Suède et en Norvège.
- Les actions antérieures qui ont été faites pour la protection de ce territoire, bien, c'est que:
- 2355 Plusieurs autres organismes ont déjà reconnu le caractère unique de l'astoblème et des monts Groulx, dont entre autres la MRC Manicouagan a fait des monts Groulx un parc régional;
- Le Fonds mondial pour la nature et l'Union québécoise pour la conservation de la nature ont montré les monts Groulx comme un site d'intérêt pour la conservation, les deux (2) organismes;
- 2360
- Le ministère de l'Environnement et de la Faune a émis la réserve écologique Louis-Babel, toujours sur l'île René-Levasseur, évidemment;
- 2365
- La validation du plan de développement de l'axe nordique lors du colloque Industrie touristique Côte-Nord;
- La mise sur pied d'un comité pour le projet de demande de réserve mondiale de la biosphère;
- 2370
- Et tout dernièrement, le ministère de l'Environnement du Québec vient de reconnaître une partie des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, principalement du côté de la péninsule de la baie Memory, à titre d'aire protégée.
- 2375
- Donc vous voyez que ça fait partie intégrante de notre développement, on voit le caractère unique de ces trois (3) éléments-là.
- Nous, évidemment, avec nos partenaires, comme la MRC Manicouagan, Kruger et d'autres promoteurs de la réserve mondiale de la biosphère, c'est évidemment de mettre ça en valeur mais également assurer une protection, une préservation de ce territoire-là.
- 2380
- C'est trois (3) entités qui ont des caractéristiques uniques, qui sont accessibles à quelques heures de Baie-Comeau. Évidemment, c'est pas encore développé, le seul qui est développé à l'heure actuelle, c'est le barrage de Manic 5. On reconnaît déjà un intérêt marqué pour ça. Les autres sont en train de se faire, il y a un potentiel intéressant de développement.
- 2385

2390 L'Association touristique, évidemment, est partie prenante à la table de concertation Kruger pour l'aire commune 093-20. Initialement, on avait fait des recommandations qui étaient, telles quelles, les premières recommandations étaient: la protection intégrale du territoire du massif des monts Groulx, tel que défini dans le mémoire de juin 2000, aucune coupe ni intervention forestière sur le massif et tout près du massif;

2395 Le deuxième point, c'est la protection intégrale de zones géographiques spécifiques de l'île René-Levasseur, l'astroblème Manicouagan, telle la péninsule de la baie Memory et le côté est de l'île, pour le développement récréotouristique. Il y a des sites scientifiques, au niveau des paysages, de la chasse, de la pêche, qui seront déterminés lors je pense d'audiences publiques sur les aires protégées qui vont être subséquentes à celles-ci. On va faire valoir, qui dépassent un petit peu les aires protégées désignées maintenant par le gouvernement, au niveau tant des monts Groulx que sur l'île René-Levasseur, on va demander une plus grande partie;

2400 Le troisième point, c'est la participation et l'implication de la compagnie Kruger dans le développement de l'axe nordique et dans le projet de la réserve mondiale de la biosphère;

2405 La quatrième demande, l'Association demandait également l'amélioration de la circulation lourde, principalement au niveau des camions de bois, dans le but de libérer et de faciliter la circulation et ainsi de sécuriser la route TransQuébec-Labrador, la route 389.

2410 En préalable à la coupe sur l'île René-Levasseur, l'astroblème Manicouagan, l'Association touristique demandait:

Premièrement, l'inventaire des ressources fauniques;

2415 On demandait également l'inventaire des ressources forestières, parce que celui de 96 ne tenait pas compte des nouvelles techniques actuelles de coupes;

2420 On a demandé également une coupe sélective, ce qui a été précisé ici à maintes reprises, en mosaïque et la coupe avec protection de la petite tige marchande, en gardant un couvert de la forêt quand même de trois (3 m) à cinq mètres (5 m), selon le principe de développement durable et qui devront respecter l'environnement, la conservation et la régénération de la ressource, avec une préservation de la biodiversité végétale;

2425 Et le quatrième point était le critère de préservation du paysage, uniformité visuelle, ce qui recoupe un petit peu avec les tendances de la coupe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10).

2430 Donc ça complète ma lecture du mémoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Boudreault de votre témoignage. On a quelques questions pour vous.

2435

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Monsieur Boudreault, quand vous demandez ce quai d'utilité publique, je présume que comme la compagnie Kruger a prévu un quai d'utilité publique sur la rive sud, devons-nous comprendre que vous le demandez sur la rive nord, sur l'île?

2440

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

Idéalement oui, mais en étant partie prenante à la table de concertation, on savait qu'il y avait juste du côté sud, mais c'est qu'à l'heure actuelle, on a aucune demande de nos pourvoyeurs, aucune demande de nos membres pour avoir un quai du côté nord non plus, sur l'île c'est-à-dire.

2445

Principalement, c'est qu'il y a deux (2) points. Les pourvoyeurs qu'on a actuellement sont plus du côté est, ils ont déjà accès à l'île.

2450

Les clientèles de chasse et de pêche, eux, n'utiliseront probablement pas même du côté sud, également. Ils vont avoir accès, ils ont leur propre coin de pêche et de chasse, peut-être qu'ils vont utiliser également, c'est une possibilité, mais on n'a pas de demande non plus de ce côté-là.

2455

Mais au niveau de nos membres, au niveau des clientèles touristiques, c'est trop loin de la route 389, la TransQuébec-Labrador, pour les clientèles touristiques, pour aller utiliser ça via le chemin.

2460

À l'heure actuelle, les seules clientèles qui pourraient l'utiliser, c'est les clientèles chasseurs et pêcheurs, et du côté de nos pourvoyeurs qu'on représente, on n'a aucune demande en ce sens.

2465

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Justement, mais je voudrais bien démêler cela, puisque vous nous parlez d'un intérêt que vous dites croissant du tourisme scientifique, du touriste scientifique et aussi du touriste peut-être plus amateur de nature, de la nature mais avec un encadrement; vous avez bien précisé que vous ne voulez pas laisser les gens aller comme ça à l'aventure, seuls.

2470

2475

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2480 Juste pour corriger, on va les laisser aller, mais c'était juste pour préciser la notion d'écotourisme. Habituellement, l'écotourisme se fait dans un secteur, avec certains critères et certains encadrements.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2485 C'est dans ce sens-là que nous avons compris votre intervention.

Mais donc, ce type de tourisme et de touriste, est-ce que vous le voyez beaucoup plus à partir de la zone sud ou si, comme vous venez de nous le mentionner, ces gens-là allant d'abord vers les monts Groulx, proviennent du secteur est du réservoir Manic?

2490 **PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

Tout à fait, ils proviennent du secteur est, du côté du réservoir Manic.

2495 À l'heure actuelle, on a aucune demande. Effectivement, il y a beaucoup de personnes qui vont, de la région et certains amateurs, pas des amateurs mais des clientèles un petit peu plus spécifiques, un petit peu plus professionnelles qui vont aller sur l'astroblème Manicouagan, mais c'est quand même minime. Et actuellement, ils utilisent leurs propres installations. Et c'est pas un produit qu'on va développer au niveau touristique.

2500 Vous savez, la beauté de l'île René-Levasseur, ce qu'on dit, nos clientèles touristiques nous le confirment ainsi que nos pourvoyeurs de ces régions-là, la beauté de l'astroblème Manicouagan, c'est de le voir des monts Groulx. Le cratère comme tel, on ne réalise pas qu'on est dessus; l'intérieur du cratère, oui, il est unique, on reconnaît son potentiel également en termes d'interprétation scientifique, que les universités puissent avoir accès pour aller faire de la recherche et que nous, on puisse faire l'interprétation et l'éducation des populations, des touristes avec cette recherche-là.

2510 Mais on voit pas un potentiel, à court terme et même à moyen terme, de développement écotouristique ou, si vous voulez, d'avoir des excursionnistes sur l'astroblème Manicouagan, à part les chasseurs et les pêcheurs qui y vont, effectivement c'est une clientèle, mais ceux qui vont au niveau excursionnisme vont aller du côté des monts Groulx, principalement.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2515 Donc vous les voyez beaucoup plus dans le secteur - ils vont vouloir aller analyser et visiter la réserve écologique et aussi éventuellement, le parc, si c'est un parc ou quoi que ce soit, Memory.

2520 Le reste de l'île René-Levasseur, où il y aura de l'exploitation, est-ce que vous voyez de l'écotourisme là ou si ce n'est que les chasseurs et les pêcheurs? Visiter le pourtour de la réserve écologique, c'est ça, soyons bien précis.

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2525 Oui, oui, effectivement.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2530 Bien, peut-être les scientifiques, mais à part ça!

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2535 Effectivement. Au niveau touristique, le côté intéressant, effectivement, c'est plus le côté est, de par l'accès actuel de la 389.

2540 Mais par contre, si l'accès est disponible du côté ouest, effectivement, ça va apporter une certaine clientèle, mais qui va être quand même minime à court terme, parce que la clientèle excursionniste demeure dans les monts Groulx et celle qui va aller principalement sur l'île, presque exclusivement une clientèle chasseurs et pêcheurs et un nombre limité d'excursionnistes, parce que c'est pas les mêmes défis et c'est pas la même nature qu'on retrouve du côté des monts Groulx.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2545 Une dernière question.

Vous nous avez parlé d'un potentiel de réserve mondiale de la biosphère, c'est toujours en pourparler, ça?

2550 **PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2555 Oui. À l'heure actuelle, c'est à l'étape de projet, c'est-à-dire qu'on a déjà des personnes engagées qui travaillent dessus, il y a un comité formé avec les partenaires, l'ATR Manicouagan, Kruger et la MRC Manicouagan, et plusieurs autres partenaires de l'ATR qui sont promoteurs du projet avec nous.

Dedans, on a des personnes engagées, à l'heure actuelle, qui sont en train de travailler à la demande, le dépôt d'un projet de réserve mondiale de la biosphère.

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a une volonté commune que ça devienne réserve mondiale?

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2565 Oui, tout à fait, effectivement. Ça avait déjà été lancé mais là, de se grouper, au cours des deux (2) derniers colloques de l'industrie touristique, 2000 et 2001, ça a été discuté en atelier et la proposition a été lancée donc en ce sens-là. Avec les partenaires, on a effectivement débuté les démarches.

2570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez les critères d'acceptation pour qu'un lieu devienne accepté comme réserve?

2575 **PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

Oui, tout à fait. J'ai pas tous les critères avec moi mais par contre, dans le document que je vais déposer à la table, vous allez avoir tous les critères d'acceptation pour un projet de réserve mondiale.

2580

Effectivement, il faut que ce soit un coin unique au monde, qui a des spécificités qu'on ne retrouve pas ailleurs. Et donc, on pense effectivement que ces trois (3) entités-là possèdent des caractéristiques uniques qui peuvent mériter le statut de réserve mondiale de la biosphère.

2585

Par contre, effectivement, je vois un petit peu où vous voulez en venir, à certains niveaux, où il y a des contraintes également. L'exploitation minière, à ce moment-là, deviendrait difficile à faire accepter dans le cadre de la réserve mondiale de la biosphère, ça poserait certains problèmes.

2590

Par contre, la coupe forestière, la réserve mondiale n'empêche pas le développement, aucunement, dans le cadre où on protège ou on garde presque intact, on garde cette spécificité, ce caractère unique de cette entité-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2595

Alors vous allez nous faire parvenir ces critères-là?

**PAR M. STÉPHANE BOUDREAU:**

2600

Oui. Bien, dans les documents que je dépose aujourd'hui même, ils sont dedans, ils sont à l'intérieur du projet, oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2605

D'accord. Merci de votre témoignage et de votre collaboration.

**FRATERNITÉ UNIE DES CHARPENTIERIS MENUISIERS D'AMÉRIQUE  
SECTEUR FORÊT, SCIERIE ET INDUSTRIE**

2610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant le porte-parole de la Fraternité unie des charpentiers menuisiers d'Amérique, secteur forêt, scierie et industrie, s'il vous plaît.

2615 Bon après-midi!

**PAR M. RUSSEL TREMBLAY:**

2620 Bonjour madame la Présidente. Mon nom, c'est Russel Tremblay. J'étais supposé d'être accompagné avec monsieur Gérard McClure, mais qui peut pas se présenter, la route lui a fait un pied de nez!

Moi, je représente les travailleurs au niveau de la Scierie HCN et le syndicat, la FUCMA. Et je vais lire le document!

2625

LECTURE DU MÉMOIRE.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2630 Alors merci, monsieur Tremblay, de votre témoignage et puis de la contribution de l'organisme que vous représentez.

Comme vous avez pu le constater, les aspects économiques ont été largement discutés cet après-midi.

2635

**PAR M. RUSSEL TREMBLAY:**

Évidemment.

2640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous recevons les témoignages des gens selon leur bonne volonté, et si les gens veulent parler d'économie, c'est très bien reçu aussi, parce que ça fait partie de la dimension socio-économique, donc l'aspect global d'un projet.

2645

Et puis je vous remercie de souligner l'importance de cet aspect-là.

Je vous amènerais sur la question de la table de concertation. Vous nous dites que c'est important, cette table-là, et plusieurs ont témoigné comme vous de son importance.

2650

Comment vous voyez le lien de la table de concertation avec le grand public de la région; est-ce que vous estimez important qu'il y ait des communications ou de l'information qui soient véhiculées à partir de la table vers le grand public?

2655 **PAR M. RUSSEL TREMBLAY:**

C'est plus qu'important, mon opinion personnelle là-dessus.

2660 C'est clair pour moi qu'il y a eu, dans le passé, beaucoup d'erreurs qui ont eu des conséquences graves, au niveau économique de la région, surtout Forestville, et que s'il y aurait eu des concertations dans le sens où on aurait pu faire des développements plus conscients de nos ressources, à court, moyen et long termes, on n'aurait pas eu à vivre, dans notre région probablement les chocs économiques ou un marasme qui a amené quasiment la fermeture de Forestville.

2665

On sait qu'il y a quelques années, ça a pas été rose pour la région, et je crois que quand il y a des concertations du genre, ça amène justement à ce que le développement soit beaucoup plus pris au sérieux et que la population - en tout cas moi, à mon sens, je me sens heureux que ça se fasse, pour au moins qu'on ait pu donner l'opinion de chacun, pour justement trouver des solutions qui soient équitables, mais qui ne brimeront pas le développement économique.

2670

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fin de compte, c'est une approche davantage de partenariat et de transparence, et de communication que vous nous proposez.

2675

**PAR M. RUSSEL TREMBLAY:**

Absolument. Vive la démocratie!

2680

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, vous terminez bien cette partie de l'audience, je vous remercie de votre témoignage.

2685

Nous allons prendre sept (7) minutes de pause et on revient avec trois (3) mémoires.

2690

\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2695

**RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous invite à reprendre!

2700

Alors nous invitons la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, s'il vous plaît.

2705

Alors compte tenu de l'heure tardive, et on veut bien discuter avec vous, on a tout lu les mémoires qui nous ont été déposés, on vous demanderait de résumer. On sait que vous avez fait un gros travail, mais ça va être disponible aussi aux gens sur le site de la Commission et dans les centres de consultation.

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2710

D'accord. Eh bien, je me présente, mon nom est Jacques-François Cartier, je suis conseiller en santé et environnement à la Direction de la santé publique.

2715

J'ai préparé un petit texte, donc je vais vous le lire tel quel, ça va être plus simple, ça va éviter les imbroglios.

2720

Madame la Présidente, madame la Commissaire, il nous fait plaisir de vous soumettre notre mémoire concernant le projet de la compagnie Kruger d'aménager un accès à l'île René-Levasseur afin d'y effectuer des coupes forestières.

2725

Ce mémoire a tenté d'adopter pour perspective le développement durable, non pas une expression qu'on lance à tous vents pour faire bien, mais le genre de développement qui faisait l'esprit du rapport "Notre avenir à tous", je pense que c'est le rapport Brundtland. Il ne s'agit pas ici de tomber dans un processus d'inquisition, mais de reconnaître que tous n'ont pas la même conception de ce qu'est le développement durable et que certaines des rives peuvent s'avérer périlleuses.

2730

Bon, selon notre appréciation, le projet d'accès à l'île, en lui-même, présente peu d'impact pour la santé et l'environnement. Il en va autrement des travaux qui seront entrepris afin de prélever le bois qui s'y trouve. Et ces activités impliquent l'usage de carburant et à ce titre, présentent des risques.

2735

Il en va de même des opérations de coupe qui pourraient être réalisées sur l'île. Nos préoccupations concernent d'ailleurs surtout le territoire forestier et le sort qui lui est réservé. La coupe de bois occasionne de nombreux impacts environnementaux, c'est démontré, les perturbations touchent à la fois l'eau, le sol, l'atmosphère et les habitats fauniques.

2740

Bon, les impacts demeurent le plus souvent diffus, compte tenu que les territoires sur lesquels les peuplements sont exploités sont immenses. Toutefois, beaucoup d'études et de recherches ont démontré qu'il y avait contamination du milieu et perte de biodiversité. Bon, la chose explique d'ailleurs que l'on mette en place des aires protégées, afin de soustraire des petits échantillons de la forêt à l'appétit des compagnies.

2745

On ne partage pas le point de vue de ceux qui prétendent qu'en allant chercher des arbres sur le terrain, nous imitons la nature. Oui, les feux de forêt et les chablis amènent la destruction des peuplements forestiers et occasionnent des impacts environnementaux importants. Cependant, ils ne présentent habituellement pas la récurrence des coupes. Il faut savoir que de façon générale, les feux sur la Côte-Nord détruisent les forêts non pas tous les cent (100) ans, mais plutôt les trois cents (300) ou même au cinq cents (500) ans.

2750

Bon, pour les chablis, selon toute vraisemblance, l'impact demeure marginal. Par ailleurs, feux et chablis respectent la succession végétale, ce qui n'est pas le cas des coupes.

2755

En somme, si nous imitons la nature, notre imitation est assez mauvaise.

2760

Selon nous, les forêts ont leurs propres raisons d'exister et l'ignorer pourrait entraîner des conséquences néfastes. Bon, à l'heure où on discute des changements climatiques, du rôle des forêts dans l'écosystème, il est temps de s'arrêter de réfléchir.

2765

Ne pas s'attaquer à la forêt de l'île René-Levasseur représente pour certains un sacrifice, d'autres diraient une perte. Pourtant, si à l'instar des océans, la forêt est le poumon du globe, ne serait-il pas opportun de préserver ce tissu, voire de chercher à en protéger un peu plus qu'un peu moins, douze pour cent (12 %) peut-être.

2770

Le développement durable, selon nous, vise l'équité et le respect de l'environnement. En tant que Direction de santé publique, nous avons à cœur la santé économique de nos communautés, mais nous devons aussi considérer que le bien-être des populations est tributaire de la qualité de l'eau consommée, de celle des poissons pêchés, voire même de l'agrément qu'il peut y avoir de se rendre dans le bois pour s'y reposer et voir la beauté du monde.

2775

Finalement, nous ne pouvons taire le fait qu'à l'autre bout du cycle de consommation, des milliers de tonnes de papier et de carton aboutissent dans des sites d'enfouissement où on doit gérer les rejets polluants. Ne serait-il pas temps de regarder ce qui est gaspillé plutôt que de voir dans la forêt la seule réponse à nos besoins.

2780

À l'heure actuelle, la forêt est bien occupée, elle doit répondre aux attentes de tous, chasseurs, pêcheurs, pourvoyeurs, écologistes, climatologues, exploitants forestiers, administrateurs peut-être. C'est pourquoi la gestion devrait, selon nous, prendre en considération tous ces points de vue.

Même si depuis des décennies, cette réalité semble mise en veilleuse, il ne faut pas oublier que la forêt québécoise est un bien commun.

Merci.

2785

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage. On a des questions pour vous.

2790

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2795

Oui. Lorsque vous vous êtes présenté devant nous, monsieur Cartier, en première partie d'audience, vous avez soulevé, vous nous avez exprimé vos inquiétudes, d'une part, bon, dans l'éventualité de déversement d'hydrocarbures, mais aussi vous vous êtes inquiété des effets, des conséquences, des impacts pardon de la coupe forestière sur l'eau dans les bassins versants, dans les réservoirs en l'occurrence.

2800

Est-ce que vous avez présentement, dans vos dossiers, des statistiques ou des expériences que vous pourriez nous citer, dans ce bassin versant précis de la Manicouagan, incluant le réservoir, où la coupe forestière, par exemple celle qui peut être faite par Abitibi Consol, un peu plus bas, a apporté, a eu des impacts et a causé de la pollution à l'eau qui mène à cette prise d'eau potable que vous nous avez mentionnée.

2805

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2810

Bon, je peux pas répondre de façon évidente. Ce que je peux dire, c'est que l'eau de la rivière Manicouagan, comme beaucoup de cours d'eau sur la Côte-Nord, est chargée en matière organique. C'est sûr que cette matière organique là, elle peut venir d'à peu près n'importe où. Le sol au départ est tourbeux, il y a une formation de tourbe souvent présente, c'est une formation organique naturelle. Mais évidemment, le lessivage, ça peut augmenter le carbone organique.

2815

C'est démontré de façon pas expérimentale, mais disons qu'il y a des recherches qui ont démontré qu'effectivement, le carbone organique dissous dans l'eau augmentait après coupe. Dans notre cas, on sait que la rivière Manicouagan a une forte teneur en matière organique, est-ce que c'est dû aux coupes ou pas, on ne sait pas.

2820

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce que vous avez comme prélèvements, actuellement, cause des problèmes au niveau du traitement de l'eau potable, pour les quartiers que vous nous avez nommés de la ville de Baie-Comeau?

2825

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Bon, disons que ça cause pas de problème au niveau du traitement, parce que le traitement est assez rudimentaire, c'est de la désinfection.

2830

Par contre, ça génère des trihalométhanes; ça, il y en a à beaucoup d'endroits dans la rivière Manicouagan, il y en a au-delà de la norme, la nouvelle norme de quatre-vingts microgrammes (80 µg) par litre.

2835

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais vous ne pouvez pas, présentement, affirmer que ça vient spécifiquement de la coupe forestière?

2840

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Pas du tout, pas du tout. Sauf que c'est sûr que, semble-t-il, c'est démontré qu'une coupe sans érosion, sans rejet de carbone, c'est comme une vision de l'esprit. Ça semble être assez, mettons, théorique d'avoir une coupe sans avoir une libération de carbone.

2845

Mais en tout cas, je dis ça sous toute réserve, je ne suis pas expert en la matière. C'est ce que j'ai vu, ça semblait être assez constant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2850

Nous allons demander des précisions à la Ville de Baie-Comeau qui va venir ce soir témoigner, mais à votre connaissance, est-ce qu'il y a des organochlorés en quantité importante dans l'eau de Baie-Comeau?

2855

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Bien en fait, ce qu'il y a dans l'eau de Baie-Comeau, c'est des trihalométhanes, chloroforme et compagnie. C'est des produits qui sont issus de la désinfection au chlore.

2860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et en présence de matière organique dissoute?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2865

De matière organique, oui.

2870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2875 Je vais vous poser une autre question, c'est concernant la table de concertation. Je réfère à votre mémoire en page 8, le mémoire que vous avez déposé. Vous dites, au dernier paragraphe, l'avant-dernier paragraphe pardon, que:

2880 "L'existence d'une instance indépendante et crédible qui soit en mesure d'évaluer les pratiques des compagnies forestières et de rendre public un bilan de leur performance environnementale constitue un préalable à tout progrès. À l'heure actuelle, une telle organisation fait cruellement défaut."

2885 Comment vous le voyez, cet organisme-là? Est-ce que vous voyez que la table de concertation pourrait agir, sectoriellement tout au moins?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2890 Pour moi, c'est assez difficile à imaginer une commission totalement indépendante, mais je le vois pas au niveau local ou régional. Je pense qu'il y aurait lieu, à un moment donné, pour avoir une heure juste, avoir une horloge suisse disons, bien, avoir justement un organisme totalement, mettons, j'allais dire totalement à l'abri des influences de tiers, disons; qui pourrait à ce moment-là donner une image réaliste.

2895 Il s'agit pas nécessairement d'arriver à dire, bien là, c'est inacceptable, et là c'est acceptable. Mais au moins d'avoir un score réaliste, juste, de la performance des entreprises.

2900 Parce que là, c'est sûr que chaque entreprise cherche à, mettons, se faire reconnaître selon des standards, ça peut être ISO, il y deux-trois (2-3) organisations qui accréditent les exploitations forestières, mais c'est sûr qu'on peut jamais savoir si la valeur de ces accréditations-là est grande ou pas.

2905 Donc ça fait un problème sérieux quand on veut dire, quand on veut porter un jugement sur une entreprise ou qu'on veut évaluer la performance d'une entreprise si, au départ, l'accréditation veut pas dire ce qu'elle semble vouloir dire. Il y a un problème.

Je pense que ça devrait être indépendant, gouvernemental disons.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2910 Une sorte de commissaire à la forêt, comme il y a des commissaires dans d'autres disciplines, dans d'autres secteurs?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2915

Oui, par exemple, ça pourrait être ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2920

D'accord.

Et puis la table de concertation, elle a été discutée par plusieurs participants, comment vous voyez le lien, la relation avec le public de cette table-là?

2925

Je vous en parle pas comme étant le substitut à ce que vous voyez, là, mais quand même, la table existe.

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2930

Pour moi, c'est un peu délicat. C'est parce que dans une situation où les gens - on a une entreprise dans le milieu qui veut faire du développement, c'est clair qu'on n'est pas dans une situation où on peut, actuellement, refuser le développement. On peut pas, techniquement, et puis ça s'explique financièrement. C'est pas une condition qu'on veut ou on veut pas, ça s'explique financièrement; c'est que le bilan économique de la région est négatif.

2935

Il y a mettons des profits qui sortent en même temps que le bois, en même temps que les ressources. Quand on dit, on est une région-ressource, si on fait le bilan économique de la région-ressource, c'est clair qu'il est avantageux pour les régions centres, il est pas avantageux pour la région-ressource.

2940

Je veux pas faire le calcul, je suis pas économiste, mais je suis sûr, sûr, sûr. Les patriotes gaspésiens ont réclamé je sais pas combien de milliards, parce qu'il y a un déficit au niveau de l'économie régionale parce que, finalement, les ressources valent, c'est de l'or.

2945

Mais disons qu'on les exploite, et puis un coup sorties, elles deviennent de l'or. Mais sur le coup, c'est pas - enfin, je fais image, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2950

Allez-vous participer au rendez-vous des régions, pour témoigner?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2955

Je ne sais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2960 Pardon?

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2965 Je dis, je ne sais pas. J'espère, mais disons que - je ne sais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2970 Parce que ce que vous nous amenez là va bien au-delà de notre mandat. On le reçoit, c'est certain que nous, on véhicule dans les rapports ce qui a été dit en audience publique, mais nos conclusions sont quand même plus centrées sur l'objet principal d'analyse.

Alors vous pourriez au moins parler avec des gens qui vont y aller!

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2975 Oui, certain.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2980 Parce que justement, dans plusieurs audiences publiques, les gens revendiquent que les régions dites ressources...

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

2985 Aient voix au chapitre!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2990 ... aient plus de retour.

**PAR M. JACQUES-FRANÇOIS CARTIER:**

Sur l'investissement, oui.

2995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Alors merci beaucoup pour votre témoignage.

3000

---

**ASSOCIATION DES PROSPECTEURS DE LA MANICOUAGAN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3005

Nous invitons maintenant l'Association des prospecteurs de la Manicouagan.

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

3010

Bonjour madame la Présidente. Bonjour madame Gallichan, heureux de revoir votre sourire qu'on a vu pendant tant d'années à la Semaine verte!

Je vais lire mon rapport!

3015

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page1, après troisième phrase du troisième paragraphe.

3020

On l'a vu durant un film tourné par Jacques Bouffard sur la réserve Louis-Babel, où ils ont détruit justement un chalet.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, fin du cinquième paragraphe.

3025

On aura toujours des problèmes!

LECTURE DU MÉMOIRE.

3030

Fin de la page 2.

Cette table de concertation a eu des résultats très bénéfiques, tant qu'à moi!

3035

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4, fin du troisième paragraphe.

On n'a pas de réponse à ces questions!

3040

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci!

3045

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage. On a des questions pour vous.

3050

**PAR LA COMMISSAIRE:**

D'abord, j'aimerais savoir, monsieur Ferland, vous êtes de l'Association des prospecteurs et ce que vous nous avez évoqué, lorsque vous étiez gérant d'une pourvoirie, bon, vous avez observé que ceux qui sont allés faire de la prospection minière ont laissé là tout leur équipement, vous dites que ça a traîné là, que ça traîne encore.

3055

Est-ce qu'il y a pas justement, soit au niveau d'une association comme la vôtre, est-ce qu'il y a pas certaines normes je dirais d'éthique qui doivent être observées par des prospecteurs miniers?

3060

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

Je vois, en fait, qu'il y a beaucoup de craintes qui sont émises par le monde, relativement à l'exploitation minière. J'ai une formation de prospecteur professionnel, actuellement je ne prospector plus parce que c'est très dur physiquement et j'ai pris un peu d'âge, mais je peux vous dire qu'il y a des sites, en Abitibi, où on a appliqué la loi, et puis les personnes qui le savent pas, ils peuvent pas dire qu'il y a une mine, une exploitation minière là.

3065

Il y a des lois, aujourd'hui, qui les obligent à restaurer le site d'exploitation, et ces lois-là sont assez sévères, elles sont excellentes quand elles sont mises en application. D'ailleurs, les budgets sont prévus au moment du début de l'exploitation de la mine. C'est les nouvelles lois.

3070

Autrefois, c'est vrai qu'il y a eu des abus, et quand on se réfère aux mines sur la Côte-Nord, on parle souvent de la disparition du mont Wright et tout ça, c'est pas toutes des mines à ciel ouvert de cette grandeur-là. En fait, je peux mentionner la petite mine de Red Land, dans le Grand Nord québécois, qui est une mine souterraine, qui est petite et une des plus rentables au Québec. C'est probablement ce type de mine là qui pourrait être exploitée dans les monts Groulx, si jamais il y avait une exploitation, ou sur l'île René-Levasseur.

3075

C'est des mines où on va chercher du nickel, du cuivre et des éléments du groupe platine. Quand on sait que le platinium a monté à huit cent piastres (800 \$) l'once, j'ai pas besoin de vous dire que ces mines-là, même si elles sont petites, sont extrêmement rentables. Et puis c'est habituellement des mines souterraines, qui ont beaucoup moins d'impact qu'une mine à ciel ouvert.

3080

3085

Et les lois, comme je vous ai dit, sont très sévères. Mais il faut que quelqu'un les fasse appliquer!

3090 En tant que prospecteur, je vous dis, quand on prend un bail du gouvernement, on a des obligations à rencontrer. Si on fait de l'exploration minière, on doit avoir un permis d'intervention, et puis si une junior va faire des forages, elle doit selon la loi nettoyer le terrain. Mais il y a personne qui s'occupe de l'application de ces lois-là.

3095 Mais de toute façon, ces compagnies-là, elles pouvaient maintenir leur équipement là tant que les baux sont maintenus en vigueur. Si je me trompe pas, les baux ne sont plus en vigueur, donc quelqu'un devrait voir à leur faire respecter la loi.

3100 Même, si je me trompe pas, ces compagnies-là ont fait faillite. Il y en a une, on a vu les débats, Minéraux Manic, dans le journal Les Affaires, il y a eu des problèmes avec la bourse de Montréal pour le financement, c'est un forage de mille mètres (1000 m) qui dépasse le million, et ils ont manqué de financement. Finalement, ils ont débuté le forage et ils ont abandonné l'exploitation.

3105 Mais les propriétaires de ces entreprises-là sont encore existants et bien vivants, ils sont encore dans le domaine minier. Même s'ils ont changé de nom, on devrait les obliger à nettoyer, à récupérer, nettoyer le site.

3110 Nous autres, c'est parce que ça fait tort, en fait, ces éléments-là, à l'exploitation minière, alors que quand on sait qu'elle est faite dans le respect des lois, ça a pas un impact si négatif que ça, là.

La peur, c'est de voir sauter les monts Groulx et les montagnes. C'est le type d'exploitation qu'il y a sur la Côte-Nord, les mines de fer, à Havre-Saint-Pierre ou à Fermont.

3115 C'est pas tout le temps - il y a des beaux gisements de labradorite sur l'île, ça c'est une exploitation qui se fait à petite échelle, qui peut se faire avec des petits quatre (4) roues et un pick-up, et on sort des petits blocs, parce que c'est utilisé surtout pour la joaillerie. Ça fait que si on utilise la labradorite à cette fin-là...

3120 Tu sais, il y a différents types d'exploitations.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3125 En fait, c'est le secteur mines du ministère des Ressources naturelles qui aurait ces expertises et peut-être archives d'expérience.

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

3130 Oui, et qui doit voir à l'application de ces lois.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3135 Bon. Mais justement, quand vous dites, il faudrait aller chercher un géologue qui nous fasse des cartes géologiques, etc., est-ce que vous avez eu des contacts pour voir si, par hasard, au ministère des Ressources naturelles, ou encore peut-être au Patrimoine écologique du ministère de l'Environnement, il n'y aurait pas ce type de connaissance cartographique là?

3140 **PAR M. JACQUES FERLAND:**

Il y a eu, c'est sûr qu'il y a eu beaucoup de recherches de faites sur cette île-là, entre autres la NASA en a fait beaucoup, mais toutes ces recherches-là sont à Washington. C'est ça, l'Association, avec son centre de recherche et d'interprétation, veut aller récupérer ça. Ils sont  
3145 venus chercher aussi beaucoup d'échantillons.

J'ai été résident de Gagnon pendant dix (10) ans, ça fait que j'ai vu arriver ces avions-là souvent.

3150 Et puis il y a Jean ou J.N. Rondeau, qui était pour le ministère, je pense qu'il a pris sa retraite, c'est un spécialiste des impacts. Lui a écrit un livre là-dessus. Mais il y a eu d'autres livres, des versions anglaises.

Parce qu'ici, au Québec, notre géologie, ça fait pas cent (100) ans qu'elle évolue, elle  
3155 commence à avancer. C'était des géologues de d'autres pays qui venaient faire les inventaires.

Mais il y en a, des cartes précises de tous les sites. Si j'ai pu vous dire qu'il y avait des sites de fossiles qui ont été enfouis, c'est parce qu'il y a eu certains inventaires de faits. Est-ce qu'ils ont été exhaustifs, je le sais pas.

3160 Et ça touche beaucoup le côté est; le côté ouest, j'ai pas souvenance qu'il y a eu beaucoup de recherches de ce côté-là. Mais ce serait à vérifier, avant de lancer les bulls là-dedans et de faire de l'exploitation.

3165 De dire, des fois, juste ce site-là, c'était éolite, on touchera pas à ça, on va passer la route dix pieds (10 pi) à côté, ça dérangera pas trop Kruger, mais ça peut mettre en évidence un très beau site qui va servir pour le tourisme ou le développement futur,.

On a déjà des approches de faites, l'Association, avec des gens de France; Jean Fortin,  
3170 qui est situé sur le bord du réservoir, s'est déplacé en France et il y a déjà des approches de faites avec des universités, et ils montrent un très grand intérêt pour notre site.

Je vous dirais qu'il est beaucoup mieux connu à l'extérieur du Québec qu'ici. Et c'est un site, nous autres, si on veut situer Manicouagan aux néophytes, on leur montre ça, ils s'en  
3175 rappellent tout le temps!

3180

Gagnon, je me souviens, j'étais allé voir le ministre Clair, dans ce temps-là il était ministre des Transports, il cherchait Gagnon en Abitibi. Je lui ai montré le réservoir, j'ai dit, vous l'oublierez jamais; rappelez-vous de ça, on est situé exactement au nord de ça. Il l'a jamais oublié!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3185

Monsieur Ferland, justement, en page 2 de votre mémoire, vous parlez de l'actualisation du projet d'un centre d'interprétation et de recherche météoritique.

Où est-ce que ça en est, ça?

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

3190

Bien, comme je vous dis, monsieur Fortin a fait des démarches, il y a une étude qui a été faite, il a fait des démarches en France, il s'est déplacé, il a été en France rencontrer, dans les Ardèches, un universitaire, il y a un de ses amis qui a émis un document.

3195

J'ai dernièrement donné ces documents-là à une firme pour voir la possibilité de lancer ce projet-là. Il y en a qui veulent le mettre dans un autre sens, moi je dis juste l'impact à lui seul d'un centre d'interprétation. Ça existe pas au Canada.

3200

Et puis on a la route des baleines, mais on a également la route des impacts météoritiques. Parce que Charlevoix, c'est un impact météoritique, en arrivant du haut des côtes de Baie-Saint-Paul, sauf que la moitié est dans le fleuve. Tandis que le nôtre, il est complet.

3205

Mais on pourrait très bien attirer beaucoup de touristes, on parle d'écotouristes qui veulent savoir et connaître plein de choses. C'est des sujets de même qui vont les attirer.

3210

Faire un peu comme sur le Saguenay, où on a un centre de recherche et développement touristique, les gens se déplacent, vont à Cap-Trinité ou à certains endroits visités, pour les touristes, et il se fait de la recherche en même temps.

3215

Ça pourrait très bien se faire sur l'impact météoritique et le réservoir, tout en ayant un centre d'interprétation dans la région de Baie-Comeau-Manicouagan.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3220

Mais qui serait promoteur de ça?

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

3225 Nous autres, l'Association, actuellement, c'est nous autres qui a pris le dossier. Et puis en parlant avec monsieur Boudreault de l'ATR, j'ai vu qu'il y avait d'autres personnes que ça intéressait.

Mais justement, cette table de concertation là, elle va avoir l'effet de nous obliger à se parler et puis à se concerter, dans d'autres domaines que la forêt.

3230 Ça fait que le dossier, il est à ses débuts et on espère qu'il va progresser assez rapidement.

3235 Mais j'ai des approches de faites, aussi, avec l'Université de Chicoutimi, qui a un département de géologie, et il y a monsieur Egans qui est spécialisé également dans les impacts météoritiques. Et je devrais avoir une rencontre d'ici la fin du mois avec des représentants de l'Université de Chicoutimi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3240 Et le projet qu'on étudie, l'accès à l'île René-Levasseur, est-ce que ça implique donc l'utilisation, l'exploitation de la forêt, ça ne vient pas compromettre ce projet-là, ça peut vivre ensemble?

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

3245 Bien non! Nous autres, comme tout bon prospecteur, la richesse qu'on a dans la région, c'est que les compagnies forestières ont ouvert l'accès. Les prospecteurs, avant, étaient obligés de faire de la prospection en hélicoptère; à l'heure actuelle, on peut le faire avec des véhicules. Ça nous a permis de prospecter le territoire de beaucoup plus près.

3250 Et je vais vous dire qu'il va y avoir des belles découvertes qui vont être annoncées sous peu, il vient de s'en faire un très belle, là, quelque chose d'unique, qui existe pas au Canada encore, qu'on a trouvé dans la région grâce à des chemins forestiers.

3255 Donc sur l'île, par contre, oui il peut y avoir des gisements importants, ça a pas été prouvé par exemple, des gisements importants de cuivre, nickel et platine, platinoïde, mais ça a pas été prouvé, le forage s'est pas terminé.

3260 Mais par contre, il y a une richesse au niveau des formations géologiques. On peut dire, l'impact météoritique, c'est visible sur le roc, là. Pour les néophytes, c'est une roche comme une autre, mais quelqu'un qui sait l'interpréter, on peut voir toute la lave qui est fissurée, la force de l'impact qui, en fait, a pris des roches, l'a vitrifiée dans l'espace de quelques heures. C'est tout en provenance du magma.

3265 Et la formation est pas la même sur l'île qu'elle va l'être sur les bords du réservoir, c'est pas la même formation.

C'est tout un travail qui s'est fait, et ça demande une interprétation par des spécialistes.

3270 Ça fait que l'accès à l'île, si c'est fait dans un but de développement avec la compagnie, de dire oui, tes chemins, c'est là, s'il y a un inventaire qui est fait, les chemins vont favoriser l'émergence de ces connaissances-là.

3275 Mais il faut que ce soit fait en concertation, pour éviter de détruire, surtout s'il y a des carrières, de détruire des sites qui seraient importants au niveau géologique. Parce que c'est ça, sa principale richesse, à l'île René-Levasseur.

Pour la compagnie Kruger, on comprend que c'est le bois, mais pour les prospecteurs, géologues, c'est ce qu'il y a alentour du bois!

3280 Mais les deux (2) peuvent très bien - on peut faire un développement intelligent, je pense, en se concertant, et c'est ce que Kruger est en train de démontrer avec sa table de concertation, qui a fait une table privée, que personne lui a imposé ça, en fait.

3285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Merci de votre témoignage.

3290

**PAR M. JACQUES FERLAND:**

Merci, madame!

3295

---

**MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
CLD DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

3300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant d'inviter le dernier intervenant, on demanderait à Kruger de prendre en note deux (2) questions, vous allez avoir un petit devoir, et si vous pouvez nous répondre en fin de séance ce soir, on serait bien heureux de ça. C'est que le mémoire de monsieur Ferland nous a inspiré ces questions-là.

3305

Alors la première question vient de la page 4 du mémoire, la question qui est demandée par monsieur Ferland demande d'où proviendrait le matériel sur l'île René-Levasseur pour la construction des chemins forestiers, et de la rampe au besoin.

3310

Et la deuxième question vient du même mémoire, en page 5, la question à savoir pourquoi ce ne serait pas un ancrage, un amarrage qui serait fait plutôt que continuer à faire tourner les moteurs. Peut-être vous pourriez nous dire ce que ça implique aussi en gaz à effet de serre qui serait sauvé.

3315

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Et en carburant, si le moteur tourne, est-ce qu'un moteur qui tourne tout le temps dans l'eau, bon, est-ce qu'il y a pas un petit peu de carburant qui va dans l'eau; on parlait tout à l'heure d'un litre qui pollue des millions de litres, vous avez entendu. Alors peut-être cette vérification-là.

3320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci à l'avance de vos réponses.

3325

Nous invitons le dernier intervenant avant le souper, la MRC de la Haute-Côte-Nord et le CLD de la Haute-Côte-Nord.

**PAR M. YVES GENDRON:**

3330

Madame la Présidente, madame la Commissaire, bonsoir, à cette heure-ci!

Je me présente, mon nom est Yves Gendron, je suis urbaniste à la MRC de la Haute-Côte-Nord. Je suis accompagné de monsieur Jean-Paul Gravel, économiste pour le Groupe Urbatique; le Groupe Urbatique a assisté la MRC et le CLD de la Haute-Côte-Nord dans la réalisation de ce mémoire.

3335

Comme vous avez pu le constater, notre mémoire porte principalement sur les aspects économiques associés au projet de Kruger, puisque les aspects environnementaux seront davantage abordés ou ont été davantage abordés par la MRC de Manicouagan, puisque les ouvrages et l'île René-Levasseur sont situés sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

3340

Pour débiter cette présentation, mentionnons d'entrée de jeu que la MRC et le CLD de la Haute-Côte-Nord sont en faveur du projet et nous tenterons, au cours de cette présentation, de vous en expliquer les raisons.

3345

D'abord, dresser un bilan rapide du contexte économique de notre MRC! Alors avec une population de douze mille huit cent quatre-vingt-quatorze (12 894) âmes, selon le dernier recensement de 2001, sur un territoire d'une superficie de douze mille cinq cents kilomètres carrés (12 500 km<sup>2</sup>), la Haute-Côte-Nord est une MRC peu densément peuplée. Elle est l'une

3350

des plus petites MRC au Québec, en termes de population, et fait partie des MRC les plus démunies du Québec, compte tenu de la faiblesse de ses richesses foncières et de la faible diversité de son économie et de tout ce qui en découle au niveau du chômage, taux de chômage élevé et nombre d'assistés sociaux élevé aussi.

3355

Les choses tendent à changer cependant, comme on a pu le constater cet après-midi avec l'explication de monsieur le maire de Forestville et ses différents projets de diversification.

3360 Malgré tout, notre économie repose sur quelques industries, généralement saisonnières. On parle des industries du tourisme et des pêcheries. Mais notre économie repose également et surtout sur l'industrie forestière.

3365 Malgré les efforts de diversification au cours des dernières décennies, l'industrie forestière demeure la base de notre économie. Monsieur Gravel, tout à l'heure, va vous expliquer en détail tous ces aspects économiques là.

3370 Même pour certaines MRC, pardon, pour certaines municipalités de notre territoire, telle que la municipalité de Longue-Rive, l'industrie forestière est le principal employeur. Monsieur Tremblay, le maire de Longue-Rive, vous a également expliqué cette situation-là, le caractère mono-industriel. Notre économie est donc sensible aux soubresauts de l'industrie forestière. En somme, lorsque cette industrie va mal, le milieu de la Haute-Côte-Nord en souffre.

3375 Quelques chiffres maintenant pour vous démontrer l'ampleur de l'industrie forestière dans notre région et sur la Haute-Côte-Nord. Alors trente-huit (38) des soixante-huit (68) employeurs du secteur forestier de la Haute-Côte-Nord, soit cinquante-six pour cent (56 %), se retrouvent sur la Haute-Côte-Nord, quarante-cinq pour cent (45 %) des emplois de l'exploitation forestière, dans l'ensemble de la Côte-Nord, se retrouvent dans notre MRC également.

3380 La Haute-Côte-Nord compte dix-sept (17) entreprises oeuvrant directement dans la transformation du bois, dont quatre (4) qui sont considérées comme majeures, et de ces quatre (4) majeures-là, deux (2) sont la propriété de Kruger; on parle de la Scierie Jacques Beaulieu située à Longue-Rive et de la Scierie Haute-Côte-Nord située à Forestville.

3385 On peut constater le rôle social et économique que joue l'entreprise Kruger sur la Haute-Côte-Nord, et surtout l'importance de lui assurer un approvisionnement constant, non pas sur les deux (2) usines de la Haute-Côte-Nord mais également sur la troisième qui est située dans la municipalité de Ragueneau, c'est la Scierie Manic.

3390 On pourrait aussi ajouter que le projet de Kruger s'inscrit dans les orientations et les objectifs de développement économique de l'organisme MRC et le l'organisme CLD, puisqu'il permet de créer des emplois à partir des ressources du territoire et aussi d'inscrire dans nos objectifs de développement de la ressource vers la deuxième et troisième transformations.

3395 De toute façon, bon, des scieries, c'est une première transformation, mais ça ouvre la porte à des projets connexes, comme on vous a également expliqué par exemple cet après-midi, avec des systèmes de séchage du bois écologiques, qui sont des projets présentement en développement.

3400 Pour terminer ma partie, j'aimerais mentionner que ces derniers jours, le projet Kruger a pris davantage d'importance à nos yeux, suite à l'annonce par Louisiana Pacific de l'abandon de son projet d'une usine en Haute-Côte-Nord qui devait créer quatre cents (400) emplois. Donc le projet Kruger, pour nous, et son approvisionnement, ça va permettre de consolider des emplois et conserver des acquis pour notre économie.

3405 Je vais maintenant laisser la parole à monsieur Gravel, qui va vous expliquer les retombées économiques de ce projet.

**PAR M. JEAN-PAUL GRAVEL:**

3410 Alors bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire.

3415 J'oserais dire, j'allais dire beaucoup des intervenants, en fait probablement tous les intervenants cet après-midi ont mentionné l'importance de l'aspect économique du projet Kruger. Le présent mémoire a pour objet de chiffrer l'impact de ce projet-là sur l'économie.

Un aspect très important du mémoire, c'est le caractère d'emplois de base, des emplois de Kruger et des emplois dans le domaine forestier.

3420 Il faut savoir qu'en 98, on a une statistique qui dit que les exportations forestières au Québec représentent la deuxième plus grande exportation de la province de Québec. Alors ces emplois-là, dans le domaine de la forêt, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord et aussi dans la région 09, sont des emplois de base non seulement pour la région, mais aussi pour l'ensemble du Québec. Alors ils ont une importance considérable non seulement pour la région, mais aussi pour l'ensemble du Québec.

3425 Ce sont des emplois de base encore plus "basiques", si on veut, que d'autres emplois.

3430 Dans les calculs que nous avons faits, nous avons regardé l'importance de l'exploitation Kruger dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, mais aussi dans l'ensemble de la région 09. Je vais plutôt insister sur l'aspect ou l'impact pour la MRC, puisque c'est le mandataire du mémoire.

3435 Alors ce qu'il faut savoir, c'est que les emplois dans les scieries de Kruger représentent cinquante-quatre pour cent (54 %) des emplois de Kruger dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Alors cette entreprise-là a une importance majeure pour la MRC.

Si on tient compte maintenant des effets directs, indirects et induits - je m'excuse, je vais très rapidement simplement mentionner que ce qu'on entend par effets directs, indirects et

3440 induits, c'est d'abord les emplois directement, les gens qui reçoivent leur chèque directement de l'entreprise, les contrats qui sont donnés par l'entreprise Kruger, et aussi nous avons ajouté, ce qui est développé dans le mémoire, les effets multiplicateurs. Parce qu'évidemment, quand on parle d'emplois de base, c'est d'ailleurs la définition, les emplois de base dans une région viennent supporter les autres emplois, les emplois de consommation, de services, etc.

3445 Alors quand on tient compte de tous ces effets-là, ce qu'on constate, c'est que les emplois de Kruger dans la MRC représentent vingt-trois pour cent (23 %) de l'ensemble des emplois de la MRC, alors ce qui est énorme.

3450 Ça veut dire si le projet d'accès ou d'exploitation de l'île René-Levasseur se réalisait pas, on perdrait à ce moment-là quelque chose comme - dans le mémoire, on parle de trente et un pour cent (31 %), j'ai vu cet après-midi que les gens parlent de trente-cinq pour cent (35 %). Je me suis renseigné, c'est effectivement trente-cinq pour cent (35 %). Trente et un pour cent (31 %), c'était le premier chiffre mentionné dans le mémoire d'étude d'impact. Donc les emplois qui sont mentionnés dans le mémoire, c'est encore plus important que ce qui apparaît là-dedans.

3455 Mais immédiatement, c'est que le projet de l'île René-Levasseur met en jeu trois cent quatre-vingt-quinze (395) emplois, directement dans la MRC. Alors perdre trois cent quatre-vingt-quinze (395) emplois dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, c'est un choc majeur, on peut l'assimiler à un choc considérable.

3460 Et à cause de l'ouverture de la MRC de la Haute-Côte-Nord sur l'ensemble de la région 09, il se perdrait, au niveau de la totalité de la région 09, mille deux cent trois (1203) emplois. Alors j'ai pas besoin de vous dire que perdre mille (1000) emplois - et puis pour moi, on a fait un travail rapide. Je suis convaincu que cette perte-là serait encore plus considérable, advenant le choc de perdre trente-cinq pour cent (35 %) d'approvisionnement pour Kruger.

3465 Alors de ce point de vue là, l'heure avance, et très simplement, j'inviterais les questions s'il y en a, je dirais qu'effectivement, les chiffres que nous avons montrent que de ne pas pouvoir réaliser ce projet-là pour Kruger représenterait à la fois pour la MRC de la Haute-Côte-Nord et pour l'ensemble de la région un choc économique majeur. En fait, j'oserais dire que c'est un choc absolument impossible à supporter, à cause de tout ce qui en résulterait.

3470 Alors je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3475 Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3480 Monsieur Gravel, pourriez-vous m'apporter la précision, le trois cent quatre-vingt-quinze (395) emplois dont vous venez de nous parler, c'est que dans un document qui nous est arrivé

sur une feuille après le dépôt de votre mémoire, c'est peut-être un addendum, vous apportiez la correction et vous donniez comme chiffre: Kruger, emploi total, emplois directs, dans la MRC Haute-Côte-Nord, cinq cent vingt-quatre (524).

3485

Alors là, vous m'avez perdue avec votre trois cent quatre-vingt-quinze (395)!

**PAR M. JEAN-PAUL GRAVEL:**

3490

Excusez-moi, oui.

Bien voici, c'est qu'actuellement, Kruger emploie cinq cent vingt-quatre (524) personnes dans la MRC de la Haute-Côte-Nord; ils en emploient neuf cent soixante-dix (970) dans l'ensemble de la région, dont cinq cent vingt-quatre (524) dans la MRC.

3495

Alors ce que je fais comme hypothèse, c'est que s'ils perdent trente et un pour cent (31 %) ou trente-cinq pour cent (35 %) d'approvisionnement, à ce moment-là, bien évidemment, il y aurait une proportion de ces emplois-là qui vont tomber. Mais là, je le mentionne de façon très proportionnelle.

3500

Habituellement, une entreprise qui perd, c'est d'ailleurs ce que j'ai mentionné dans le mémoire, Kruger le mentionne aussi dans son étude d'impact, c'est que si vous perdez trente-cinq pour cent (35 %) de votre approvisionnement, vous mettez en péril la totalité des opérations. On peut pas dire, on va baisser de trente-cinq pour cent (35 %).

3505

Mais si on prend simplement ça comme choc premier, le trente et un pour cent (31 %), bien, je perdrais trente et un pour cent (31 %) des cinq cent quatre-vingt-quatre (584) emplois plus les emplois indirects et induits, les effets multiplicateurs.

3510

**PAR LA COMMISSAIRE:**

En fait, ce chiffre-là de trois cent quatre-vingt-quinze (395) doit être trente-cinq pour cent (35 %) du douze cent soixante-treize (1273) qui apparaît là.

3515

**PAR M. JEAN-PAUL GRAVEL:**

C'est ça.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3520

Bon, d'accord.

3525

Peut-être une dernière question puisque tout à l'heure, monsieur le maire de Forestville l'a souligné et d'autres aussi, la troisième transformation, vous semblez en rêver aussi, est-ce que vous avez, comme MRC, comme institution, entrepris des démarches soit auprès de Kruger

même ou d'autres qui pourraient œuvrer dans la troisième transformation, pour augmenter l'emploi dans votre région, particulièrement dans votre MRC?

**PAR M. JEAN-PAUL GRAVEL:**

3530

La question s'adresse à monsieur Gendon.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

3535

Oui, c'est vrai, voilà!

**PAR M. YVES GENDRON:**

3540

Oui, c'est une préoccupation pour nous mais je pourrais vous dire que nous, on travaille en collaboration étroitement avec le Centre local de développement, et ils sont présentement en train de faire une étude sur la diversification en Haute-Côte-Nord. Alors ils sont en train de voir les différentes opportunités qu'on pourrait faire avec les ressources de la région, afin de développer la deuxième et troisième transformations.

3545

Donc c'est une préoccupation majeure, et on est en train de se doter des outils pour développer et mettre en branle des projets dans ce sens-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3550

Nous vous remercions de votre témoignage, messieurs.

**PAR M. YVES GENDRON:**

3555

Nous vous remercions aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3560

Alors nous reprenons aux alentours de sept heures trente (7 h 30). Ça pourrait être un petit peu plus tard!

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 OCTOBRE 2002 À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

3565

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.